



Séance du Conseil Communal de Jongny

Mercredi 11 septembre 2024 : 19h00

Procès-Verbal

Début de la séance à 18 h 00

La Présidente Mme Marie Odile Gubler assure la tenue de la séance en remplacement du président Grégory Mischler absent. Elle souhaite la bienvenue aux conseillères et conseillers. Elle salue la municipalité, Mme Manon Yezid, l'huissière pour la soirée, ainsi que Madame Guardado, Messieurs Mesot, Grossmann chef de projet d'Agglo Rivelac et Mme Bagou et M. Lançon de F-Partenaires qui débiteront la séance par une présentations. Elle salue également M. le sergent major Ansermet.

La presse n'est pas présente.

L'ordre du jour date du 13 août 2024, le préavis n°10 et son rapport sont parvenus aux conseillers dans les délais règlementaires.

L'ordre du jour est accepté sans aucune modification.

1. Appel nominal

Ont fait excuser leur absence :

Messieurs : C. Berchier, M. Cohen, O. Ferrari, Y. Forestier, G. Mischler, C. Oehen

Mesdames : E. Keller,

35 conseillères et conseillers assermentés sont présents. Le quorum de 23 est atteint et la séance est déclarée ouverte.

2. Présentation du dossier PDi-PA5 par Agglo Rivelac & séance questions-réponses

L'entier de la présentation est consultable en annexe et sur le site internet de la commune, seules les questions-réponses sont retransmises.

Question : M. P. Stadelmann souhaite savoir s'il existe une étude permettant de connaître le trafic pendulaire des habitants de la commune.

Réponse : 60 % des pendulaires effectuent leurs déplacements principalement à l'intérieur de l'agglomération, suivis de mouvements vers Lausanne, Fribourg et Sion.

Question : M. Moutamed souhaite savoir quelles pourraient être les conséquences si le projet n'est pas retenu par la Confédération.

Réponse : Tous les projets soumis dans le cadre de la 4ème génération de projets ont été acceptés.

Question : M. C. Loup souhaite savoir ce que sont les transports à la demande.

Réponse : Il s'agit de services de transport dans des zones où la demande est plus faible. L'itinéraire peut donc être modifiable, selon les demandes. À Jongny, cela correspond au taxi-bus, un petit véhicule adapté à ce type de service.

Question : M. O. Pignolet demande en quoi le projet pourrait être contraignant.

Réponse : Si le projet est approuvé par Berne, les municipalités seront tenues de proposer des mesures aux conseils communaux. Pour le PDI, seules les 13 communes vaudoises sont concernées. Si le PDI est validé, les stratégies deviendront contraignantes.

Question : Mme E. Pietrolungo souhaite connaître les arguments qui jouent en défaveur de la création d'une ligne vers Puidoux.

Réponse : La zone concernée est faiblement peuplée, ce qui, aux yeux de la Confédération, rend la ligne non viable.

Question : M. T. Todt aimerait savoir si une réflexion a été menée concernant la forte densité du trafic les vendredis soirs et les dimanches.

Réponse : Il y a une volonté de gérer le trafic à l'échelle régionale afin de mieux le réguler, même si cela ne permet pas forcément de le réduire.

Question : M. M. Paquier aimerait savoir quelles pourraient être les conséquences si l'une des 13 communes refusait le projet.

Réponse : Des commissions intercommunales seront mises en place pour mieux expliquer le projet aux communes concernées. Il est souhaitable d'éviter les désaccords, car dans ce cas, le canton pourrait imposer le projet en vertu de ses prérogatives.

Question : M. R. Leal aimerait savoir si les cadences des lignes actuelles vont être augmentées. Réponse : À court terme, certaines lignes verront leur fréquence augmentée, mais cela ne concernera pas Jongny.

3. Point de situation sur le projet de construction pré et parascolaire par F-Partenaires Sàrl & séance questions-réponses

Les collaborateurs de F-Partenaires Sàrl ayant été invités pour 20h, en accord avec le conseil communal et la municipalité les points 4-5 et 6 ont été traités avant le point 3.

L'entier de la présentation est consultable en annexe et sur le site internet de la commune, seules les questions-réponses sont retransmises.

Question : M. A. Moutamed aimerait avoir des précisions sur la première phase de réalisation avec les classes provisoires.

Réponse : Pendant la démolition-rénovation, qui durera entre 18 et 20 mois, des classes provisoires seront installées dans des pavillons loués. Ces pavillons respecteront strictement les nouvelles normes en termes de structure métallique et d'isolation.

M. A. Motamed souhaiterait obtenir des photos des classes provisoires.

Question : M. P. Stadelmann souhaite savoir quelles seraient les conséquences si le conseil communal venait à refuser le projet. Il s'étonne également du délai d'un an entre le préavis de construction et le préavis concernant les pavillons, et se demande pourquoi le préavis de construction n'est pas voté en premier lieu.

Réponse : Pour que les travaux puissent commencer, il est nécessaire que les pavillons provisoires soient installés. Bien que leur installation soit rapide, il faut d'abord obtenir le permis de construire, ce qui prend du temps. Il n'est donc pas possible de procéder différemment. Toutes les communes ayant des projets similaires ont suivi cette démarche, et F-Partenaire a une grande expérience en la matière. Mme C. Murisier rappelle que si le préavis concernant les pavillons, qui sera présenté au conseil communal lors de la prochaine séance du 8 octobre, est refusé, il n'y aura pas de pavillons, et le projet sera bloqué.

Question : M. C. Loup aimerait savoir quels sont les arguments qui ont conduit à la destruction du bâtiment existant au profit d'une nouvelle construction.

Réponse : Le groupe F-Partenaire est intervenu après la sélection du lauréat. M. J-L Sansonnens précise que le choix était libre, et les architectes avaient une grande liberté dans leurs propositions.

Question : Mme V. Petignat, enseignante, a visité le bâtiment existant et consulté en détail le projet lauréat. Elle remarque que les classes actuelles sont spacieuses et bien aménagées en termes d'espace et de rangement. Le nouveau projet, en revanche, prévoit de nombreuses parois vitrées, ce qui empêche l'installation de meubles de rangement, indispensables dans une classe. De plus, cela pose des problèmes d'éblouissement, de distractions pour les élèves, et de dégradation du matériel à cause de l'exposition directe au soleil.

Réponse : Le bureau est conscient des problématiques soulevées. Toutefois, ces aspects ne relèvent pas de sa compétence. C'est la DGEO (Direction Générale de l'Enseignement Obligatoire) qui définit les normes en matière de surface au sol et de surface vitrée, conformément à une directive cantonale. Vous pouvez consulter cette directive sur le site : https://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/organisation/dfj/dgeo/fichiers_pdf/UOP/Fiches-types_UOP/2_Normes_g%C3%A9n%C3%A9rales_en_mati%C3%A8re_de_constructions_scolaires.pdf

Il n'y a aucune marge de manœuvre à ce sujet, car la DGEO pourrait ne pas délivrer l'autorisation. La commune devra suivre la décision du département et ne pas accorder le permis d'exploiter si les normes ne sont pas respectées.

Question : Mme V. Petignat aimerait également savoir si un préau couvert est prévu et si les enseignants seront consultés à ce sujet.

Réponse : Mme C. Murisier précise que le projet en est encore à la phase d'avant-projet, et qu'il a déjà évolué depuis son lancement. Au moment opportun, les enseignants ainsi que tous les utilisateurs concernés seront consultés.

Question : M. P. Wulliamoz demande, étant donné l'évolution du projet et les projections démographiques (40'000 personnes selon Agglo Rivelac), pourquoi n'est-il pas prévu de créer davantage de classes.

Réponse : Mme C. Murisier explique que les salles de dégagement ont été réduites, la salle des maîtres a été agrandie, et une classe supplémentaire a été créée. Elle précise qu'un nombre de classes supérieur à un certain seuil impose également la création d'une salle de gymnastique supplémentaire.

Question : M. R. Ansermot se demande si les CHF 9'000'000 budgétés sont réalistes. **Réponse :** Ce montant semble faisable, sachant que les pavillons seront loués et ne sont pas inclus dans le budget des CHF 9'000'000.

Question : M. J. Farine aimerait savoir vers qui se tourner pour suivre l'évolution du projet.

Réponse : Mme C. Murisier répond que les questions doivent d'abord être adressées à la municipalité, qui les transmettra aux personnes concernées.

Question : Mme D. Rochat-Deschenaud trouve optimiste la prévision de démarrer le projet un mois après la validation du préavis.

Réponse : L'appel d'offres est lancé en parallèle du vote sur le crédit de construction. Il y a un délai de recours de 20 jours, elle joue donc sur celui-ci. L'entreprise estime qu'un mois reste réalisable.

Question : M. H. Roth aimerait savoir quelles seraient les conséquences d'un refus du conseil concernant le nombre de vitres prévues.

Réponse : Comme mentionné précédemment, c'est la DGEO qui délivre l'autorisation et peut juger le

Conseil Communal de Jongny
dossier non conforme aux directives. Dans ce cas, la commune devra se conformer à la décision du canton.

Question : M. J-E. Taverney veut savoir si la commune peut déroger aux directives, s'agit-il simplement d'un document de conformité.

Réponse : La réponse reste la même que précédemment.

Question : M. R. Leal se demande si les dérogations accordées à Corcelles-près-Payerne peuvent servir de jurisprudence.

Réponse : Dans ce cas particulier, il s'agissait de petites dérogations qui ont été acceptées après négociation avec le canton.

Question : M. C. Loup aimerait savoir si les horaires de dépose des enfants seront pris en compte lors de l'arrivée des camions pour les travaux.

Réponse : Ce type de problématique est courant et est spécifiquement étudié. Des créneaux horaires de livraison peuvent être imposés, appelés « heures de signalisation ». Une ou deux personnes sont mandatées pour gérer la signalisation. Ces conditions particulières sont intégrées dans tous les appels d'offres.

Question : M. P. Stadelann considère que la démolition de ce collège représente un problème pour la commune. Il aimerait savoir quel bureau d'architectes a réalisé l'état des lieux du collège existant et établi un rapport sur les coûts de démolition et de reconstruction.

Réponse : M.J-L Sansonnens revient sur le concours lancé à la demande du conseil. Il rappelle que, parmi les membres du jury, il y avait un architecte paysager, conformément aux exigences du conseil. Le cahier des charges a été établi par un bureau d'architecture, puis examiné par la municipalité et le BTI. Le jury, composé notamment de M. Pillard, conseiller communal et ingénieur civil, ainsi que de deux autres architectes en complément de l'architecte paysager, et de deux membres de la municipalité, s'est réuni. Le jury a délibéré et sélectionné un projet lauréat, le seul à répondre à l'intégralité du programme pré-défini.

4. Procès-verbal de la séance du 12 juin 2024

La lecture n'est pas souhaitée des corrections sont apportées. Le PV sera modifié et archivé. La secrétaire est remerciée.

5. Communications du bureau

La Présidente Mme Marie Odile Gubler revient sur les points suivants :

- Rappel des prochaines séances

Conseil Communal de Jongny

- Mercredi 9 octobre 2024 dès 20h00 - Salle polyvalente de Jongny
- Mercredi 4 décembre 2024 dès 19h00 - Salle polyvalente de Jongny

- Recherche deux membres pour la commission consultative CITS

Madame Denise Yesid s'annonce et le conseil la remercie.

- Sortie du conseil communal pourrait avoir lieu le 2 novembre 2024

Madame Yezid prend la parole afin de donner des détails sur la sortie. Deux projets actuellement sont retenus

La date de la sortie initialement prévue coïncide avec la journée d'accueil des jeunes citoyens et la mise du bois. Le bureau du conseil propose donc de chercher une nouvelle date qu'il va soumettre au conseil dans les plus brefs délais.

6. Communications de la Municipalité

Mme C. Murisier revient sur le test d'ouverture de l'UAPE pendant les vacances scolaires d'été. La participation des parents a couvert l'entier du budget, les retours de l'ensemble des personnes a été positive ; il est prévu de reconduire le projet pendant l'été 2025 en y ajoutant une semaine supplémentaire potentiellement pendant les vacances d'automne.

Mme C. Genovese informe que les rénovations de l'espace Bergère se passent bien. Les classes pourront réintégrer l'espace après les vacances d'automne. Jongny Solidaire devra quant à eux, patienter un peu, la résine devant sécher avant la pause de la cuisine.

Mme N. Pointet donne deux dates à agender

1. Vente du vin communal : 26 septembre à 17h à la cave de M.Taverney, les commandes doivent être passées jusqu'au 23 septembre.
2. Mise en vente du bois : 2 novembre au Refuge de Reule

7. Préavis n°10/2024 – Création d'un fonds communal pour la durabilité

La Présidente Mme Marie Odile Gubler rappelle les points suivants :

- Prise en considération le 10 mai 2023 dernier la motion Raphaël Ansermot et consorts – Pour la création d'un fonds de développement durable.
- La motion a été transmise à la Municipalité dans le but que cette dernière rédige un préavis qui est traité ici.

La Présidente Mme Marie Odile Gubler rappelle au conseil son droit de proposer le vote à bulletin secret selon 76 al. 10 du règlement du Conseil. Le vote a lieu à bulletin secret si 1/5 des membres soutient la personne qui l'a proposé.

Elle invite le rapporteur de la commission à bien vouloir nous lire les conclusions du rapport.

M. G. Duriaux donne lecture des conclusions de son rapport.

La Présidente Mme Marie Odile Gubler explique que la commission ad hoc propose deux amendements au projet initialement présenté par la municipalité. En conséquence, elle indique que le conseil devra d'abord voter sur les amendements, puis sur le projet final, amendé ou non. Elle rappelle également qu'approuver un amendement ne signifie pas que le projet amendé sera automatiquement accepté, conformément aux articles 76, alinéas 3 et 4 du règlement du Conseil.

Enfin, elle propose de passer en revue le Règlement du fonds communal pour la durabilité, article par article. Elle précise que cela permettra de traiter les deux amendements proposés par la commission ainsi que tout autre amendement éventuel. Pour chaque article, les questions et propositions d'amendements sont abordées, avant de procéder à un vote sur les amendements, puis à la discussion et au vote sur l'ensemble du préavis, amendé ou non.

Art 2 : pas de question

L'amendement est accepté par 33 oui , 0 non et 2 abstentions

Art 3 : pas de question

L'amendement est accepté par 35 oui, 0 non

Art 5 :

M. D. Gatfield se demande s'il est préférable de soumettre sa demande en début d'année, en raison de l'engouement pour les mesures, afin d'être sûr de recevoir la subvention. M. C. Genovese lui répond que oui, car une fois le plafond budgétaire atteint, il ne restera plus de fonds disponibles

M. R. Ansermot s'interroge sur l'opportunité d'ajouter un amendement limitant le nombre de subventions qu'un ménage peut recevoir, afin d'éviter qu'une personne ayant bien compris le système ne sollicite des aides au début de chaque année et empêche les personnes plus lentes à pouvoir en bénéficier, spécifiquement pour

Conseil Communal de Jongny
l'abonnement général.

Mme C. Genovese répond que dans le cas de l'abonnement général, des possibilités rétroactives sont prévues.

M. R. Ansermot informe le conseil que la commission a beaucoup discuté sur le montant des CHF 50'000 qui est divisé par catégorie. à voir si des bascules peuvent être faites. Se laisser du temps et observer.

Mme C. Genovese rappelle que les directives relèvent de la compétence de la municipalité, qui peut les modifier d'une année à l'autre, par exemple si elle souhaite ajuster les montants attribués à chaque catégorie. La municipalité n'est cependant pas favorable aux transferts de fonds d'une catégorie à une autre. Toutefois, elle estime qu'il est nécessaire de prendre le temps d'observer comment et où les demandes sont formulées.

La Présidente Mme Marie Odile Gubler ouvre la discussion sur l'ensemble du préavis

M. P. Stadelmann souhaite une définition claire du terme de durabilité.

Mme N. Pointet souhaite connaître quelle est la définition de M. Stadelmann et rappelle que les directives sont des prérogatives municipales, notamment le délai de 5 ans pour les vélos électriques.

M. F. Renkens : revient sur le processus, a-t-il bien compris que le conseil n'a pas à s'exprimer sur la directive.

Mme C. Genovese précise que le conseil vote sur l'ensemble du préavis et non sur la directive.

M. F. Renkens s'interroge sur les conséquences possibles en cas d'insuffisance des sources de financement.

Mme C. Genovese estime que le montant de CHF 50'000 sera durable, rappelant que la directive prévoyait initialement un montant de CHF 60'000 sur une période de cinq ans.

La Présidente Mme Marie Odile Gubler passe au vote sur le préavis dans sa version amendé

Le préavis n° 10 est accepté par 33 oui, 1 non, 0 abstention

Mme C. Genovese remercie l'assemblée et précise que le nouveau préavis va être envoyé au canton pour approbation.

M. R. Ansermot remercie également l'ensemble du conseil, plus spécifiquement la commission et la municipalité qui a planché sur sa motion. Il se réjouit de la suite.

8. Communications éventuelles des délégués auprès des commissions permanentes

Il n'y a pas de communication

9. Divers et propositions individuelles

M. C. Loup n'a pas trouvé sur le site des informations sur l'avancée du projet de construction de l'école.

M. J-L. Sansonnens répond que seul le préavis s'y trouve.

Mme V. Petignat souhaiterait être mise au courant des évolutions et des changements sur les plans.

M. J-L. Sansonnens s'engage à demander que les informations utiles prennent place sur le site de la commune.

M. J. Pillard informe que sur le site ci-dessous, l'intégralité du programme et du concours s'y trouve. <https://competitions.espazium.ch/fr/concours/decides/accueil-collectif-de-jour-pre-et-parascolaire-et-agrandissement-du-site-scolaire>

Il exprime le souhait que la construction de ce collège se fasse rapidement, en raison de l'évolution démographique importante. Il souligne la nécessité de pouvoir offrir des places de garde à la population d'ici 2027. Il se tient à disposition pour toute question éventuelle et rappelle que le bureau F-Partenaire est habitué à construire des collèges, convaincu qu'il trouvera les solutions les plus optimales.

Mme E. Pietrolungo revient sur son intervention précédente au sujet du passage piéton au Mont-Pèlerin, en précisant que celui-ci n'a pas encore de marquage.

M. J-L Sansonnens indique qu'il va se renseigner auprès du bureau technique pour savoir quand cette intervention est prévue.

M. D. Gatfield revient sur le projet de l'école et, malgré l'aspect émotionnel lié à la démolition du collège existant, il souligne l'importance de considérer les avantages du nouveau projet, il remercie également M. Pillard pour sa disponibilité à répondre aux questions des conseillers.

M. P. Stadelmann évoque une fois de plus la ligne électrique au-dessus de l'école et souhaite qu'elle soit enterrée.

M. J-L. Sansonnens précise que l'enfouissement d'une telle ligne nécessiterait une tranchée d'au moins 6 mètres de large. Il rappelle également que la ligne n'appartient pas à la commune, mais aux services industriels.

La Présidente Mme Marie Odile lève la séance

La séance est levée à 21h48

Le Président M. Grégory Mischler



La Secrétaire Sandrine Félix

S. Félix

Annexes

- 1. Présentation du dossier PDi-PA5 par Agglo Rivelac**
- 2. Point de situation sur le projet de construction pré et parascolaire par F-Partenaires Sàrl & séance questions-réponses**

Une ambition à la hauteur d'une région d'exception



Somma re

1. Contexte
2. Vision
3. Le projet
4. La suite

1 – CONTEXTE

Penser le territoire à l'échelle de
l'agglomération Assoir une vision à l'horizon
2040

CONTEX

Politique d'agglomération

Enjeu identifié par la Confédération

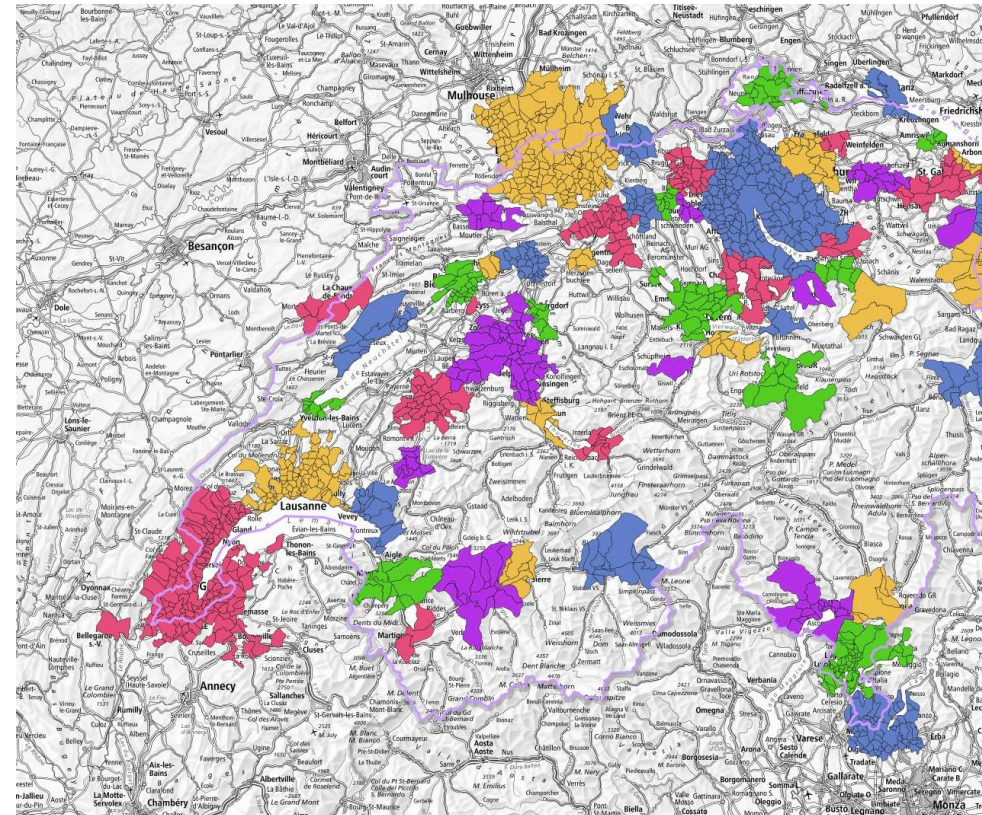
Manque de coordination urbanisation,
transport,
paysage, énergie, etc.

Objectifs de la Confédération

Encourager à penser de manière
régionale, au-delà des limites
communales/cantoniales

Politique démarrée en 2007

Aujourd'hui 45 projets d'agglomération
de 5^e génération candidats à des co-
financements fédéraux (concurrence)



CONTEX

Agglo Rivelac

20 partenaires impliqués

13 COMMUNES VAUDOISES

5 COMMUNES FRIBOURGEOISES

2 CANTONS

3 régions et topographies

RIVIERA + HAUT-LAC + VEVEYSE (SUD)

Périmètre fonctionnel défini par l'OFS



CONTEXTE

PDI + PA5

Planification à double statut

=

Projet d'agglomération de 5^e génération (PA5) pour l'ensemble des communes de l'agglo.

Le statut de Projet d'agglomération de 5^e génération (PA5) permet de déposer le projet à la Confédération avec une **possibilité de co- financement des infrastructures.**

EN

120

détaillées dans
le volet

CONTEXTE

PDI + PA5

Planification à double statut

=

Plan directeur intercommunal (PDI)
pour les 13 communes Vaudoises,
coordonné avec le Plan directeur de la
Veveyse pour les 5 communes
fribourgeoises

Ce projet d'agglomération fixe les
conditions- cadres de développement
de notre région à l'horizon **2040**.

EN

40'000

personnes se sont
installées dans
l'agglomération au cours

+35'000

supplémentaires au
maximum

PDI + PA5

PA (VD + FR)

- Examen de deux mois
- Information publique (VD) / Consultation publique (FR)
- Validation par les exécutifs (Municipalité (VD) / Commissions communales (FR))
- Validation des mesures par les organes délibérants

PDI (VD)

- Examen 6 mois minimum
- Consultation publique
- Commission intercommunale
- Adoption du volet stratégique par les Conseils communaux
- Adoption du volet opérationnel par les Municipalités
- Approuvé par le Conseil d'état



2 – VISION

Penser le territoire à l'échelle de
l'agglomération Assoir une vision à l'horizon
2040

VISION

UN PROJET CONCERTÉ

Une vision concertée et partagée de l'évolution de ce territoire, pour en assurer le développement harmonieux et respectueux de l'environnement

Un processus permanent, qui démarre par cette étape essentielle concentrée sur les quinze prochaines années

EN

+200

séances

2040

vision pour les 15
prochaines

VISION D'ENSEMBLE

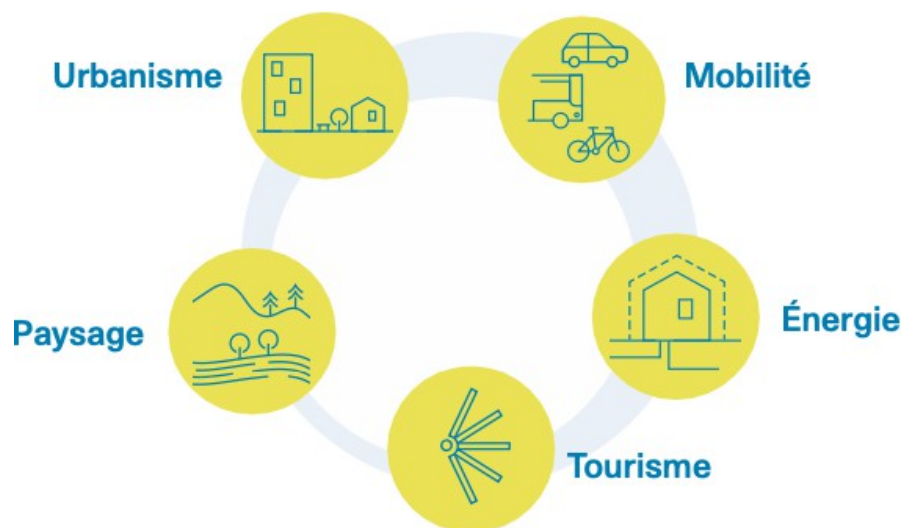
3 ORIENTATIONS

- Préserver le paysage
- Développer vers l'intérieur
- Gagner en attractivité

- Renforcer l'**armature paysagère**
- Développer un **territoire harmonieux** et
- Organiser l'urbanisation autour de **noyaux urbains compacts**
- Renforcer la ville des **courtes distances**
- Offrir un **cadre de vie** de qualité attractif
- Assurer la **vitalité économique** de l'agglomération

VISION

CINQ AXES STRATEGIQUES



5 – LE PROJET

Cinq stratégies sectorielles

LE RAPPORT

5 AXES THÉMATIQUES

La structure du rapport est imposée selon les directives cantonales et fédérales en matière de PDI et de PA5.

Le projet d'agglomération est ainsi articulé selon cinq stratégies sectorielles.

Certaines de ces stratégies sont divisées en sous-parties pour davantage de clarté.

1. Paysage

2. Urbanisation

A. Noyaux urbains

B. Zones d'activités

3. Mobilité

A. Interfaces multimodales

B. Transports publics

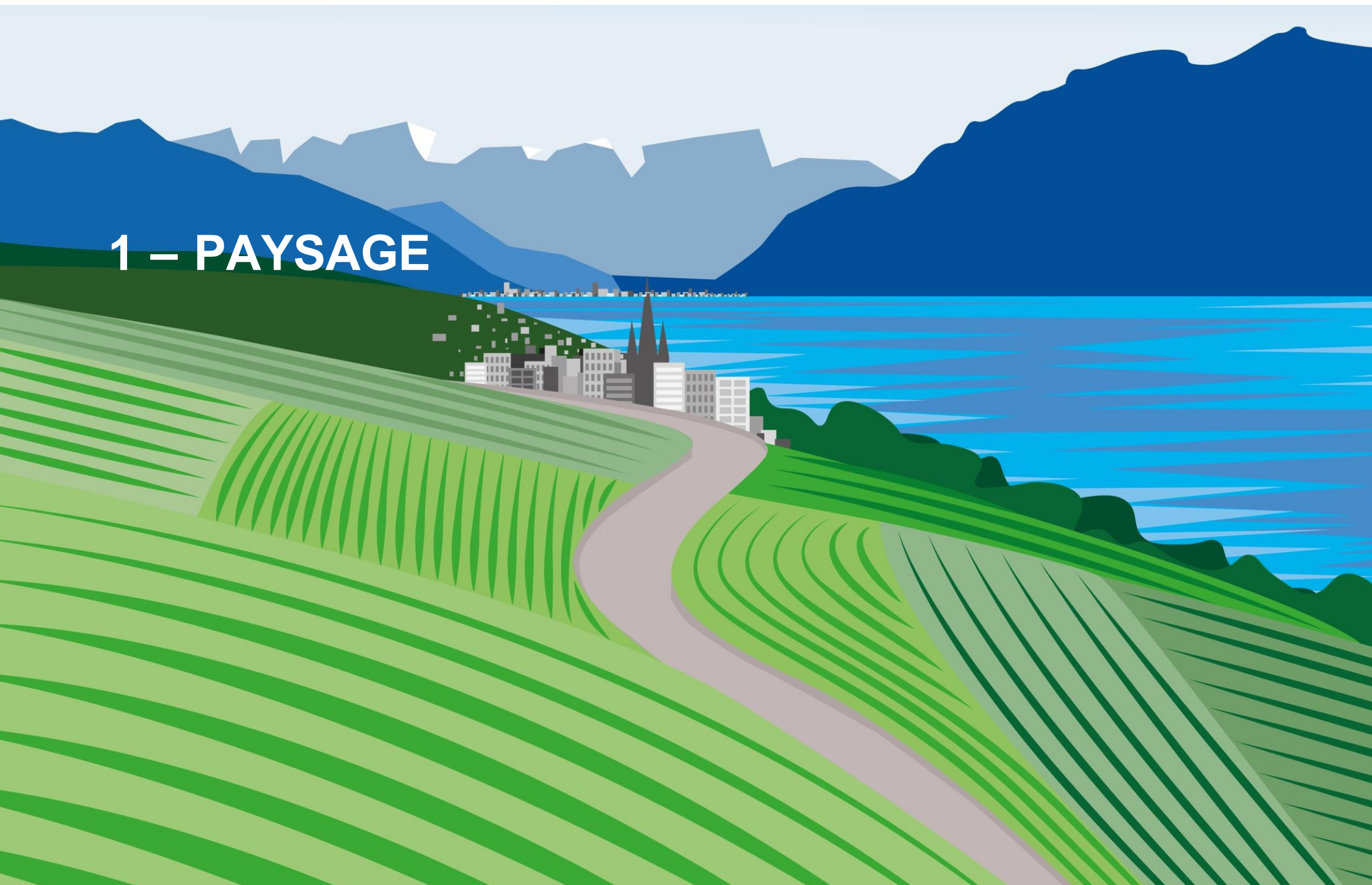
C. Mobilité douce

D. Trafic individuel

4. Tourisme

5. Énergie

1 – PAYSAGE



PAYSA

VISION

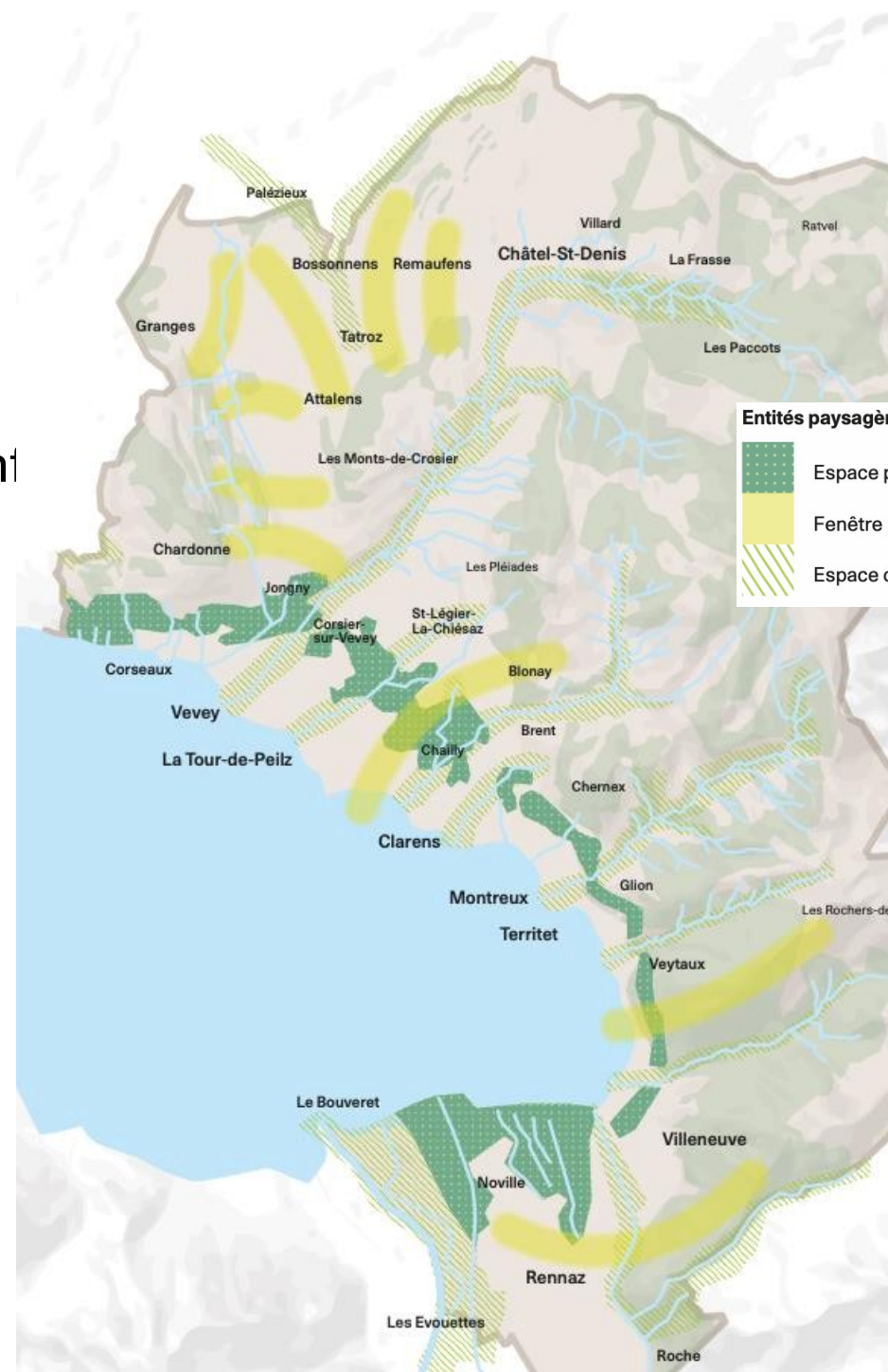
Garantir le **cadre de vie de qualité** et le confort climatique dans l'agglomération

Renforcer l'armature paysagère

Développer un **territoire harmonieux et respectueux de l'environnement**

Stratégies choisies :

- Identifier les espaces paysagers à préserver et à valoriser en priorité
- Préserver ou redonner la place à l'eau dans le territoire et en milieu urbain (couloirs des cours d'eau)
- Renforcer les « fenêtres paysagères » entre les villages des archipels de la Veveyse et du Haut-Lac



PAYSA

- Établir des limites qualitatives à l'urbanisation dans les domaines public et privé

Concrètement

- Identification des espaces paysagers à protéger
- Valorisation de l'espace paysager central
 - La stratégie est intégrée dans les planifications communales
 - Délimiter et contenir le bâti
 - Protéger le paysage et ses qualités
- Valorisation des cours d'eau et des rives en milieu urbain
 - Etude sur l'Oyonne



AGGLO

ESPACES PAYSAGERS CENTRAUX

Dans ces zones, le grand paysage est préservé et ses qualités écologiques. L'étalement urbain n'y a pas sa place. Des réseaux de mobilité douce facilitent les déplacements à pied et à vélo à travers les continuités paysagères.

 La Tour-de-Peilz, Blonay-St-Légier, Montreux



2A – URBANISATION NOYAUX URBAINS ET VILLE DU QUART D'HEURE



VILLE DU QUART D'HEURE (URB)

VISION

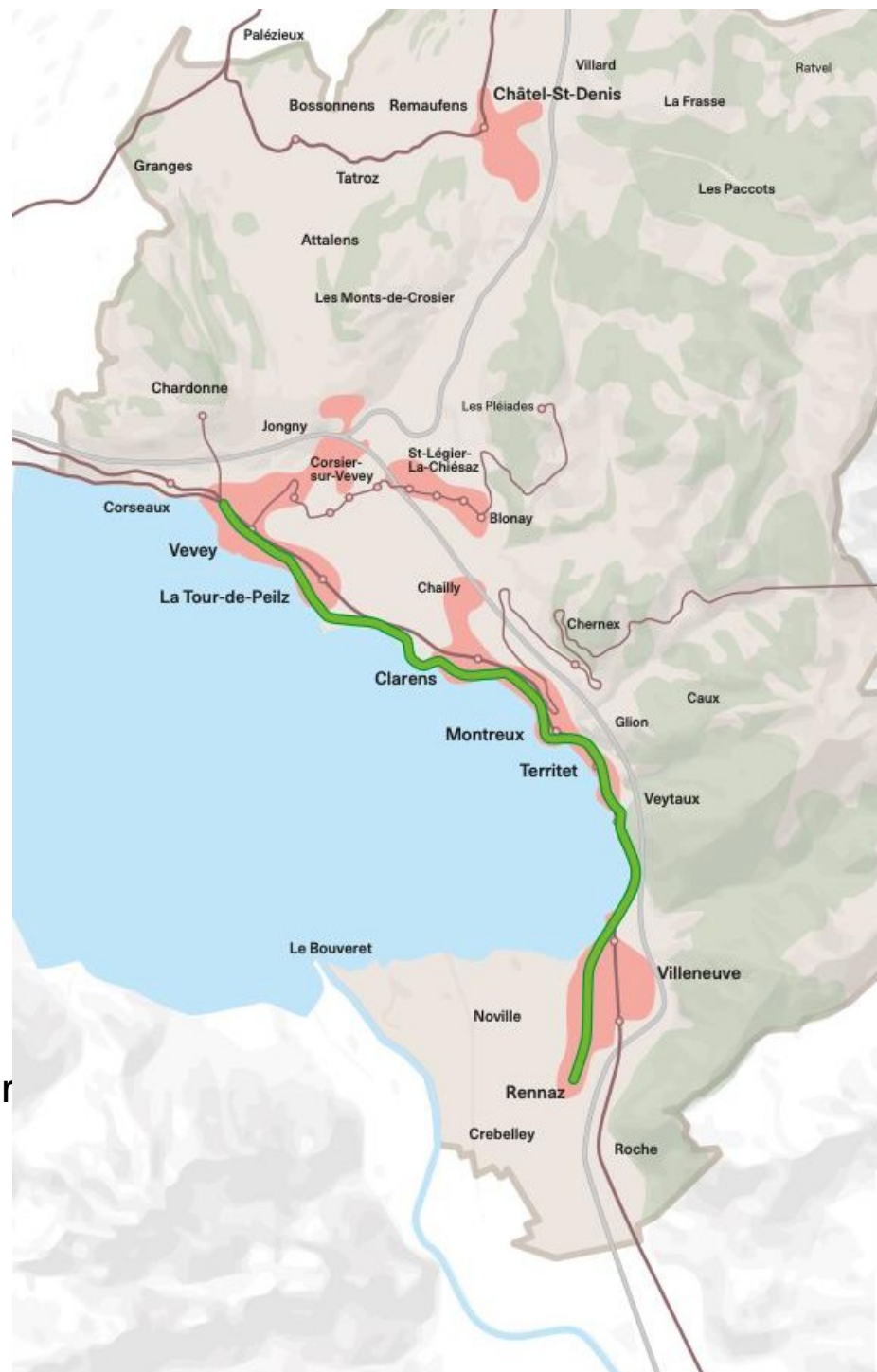
Organiser l'urbanisation autour de
noyaux urbains compacts

Renforcer la **ville des courtes distances**
par la proximité entre habitations,
emplois et services

Aménager la route du lac (RC) en
boulevard urbain

Stratégies choisies :

- Identifier les zones d'accueil prioritaires et secondaires pour la croissance démographique
- Favoriser une excellente accessibilité en transports publics et en mobilité douce aux centres de proximité



• Renouveler les usages urbains autour du boulevard du lac
(création d'espaces de vie, végétalisation)

AGGLO

NOYAUX URBAINS

Les noyaux urbains de l'agglomération, dont **l'urbanisation est renforcée et consolidée**, sont les **lieux d'accueil prioritaires de la croissance**.

Les **mobilités douces** y sont favorisées par des **continuités urbaines** valorisées, y compris vers les grandes zones d'activités attenantes.



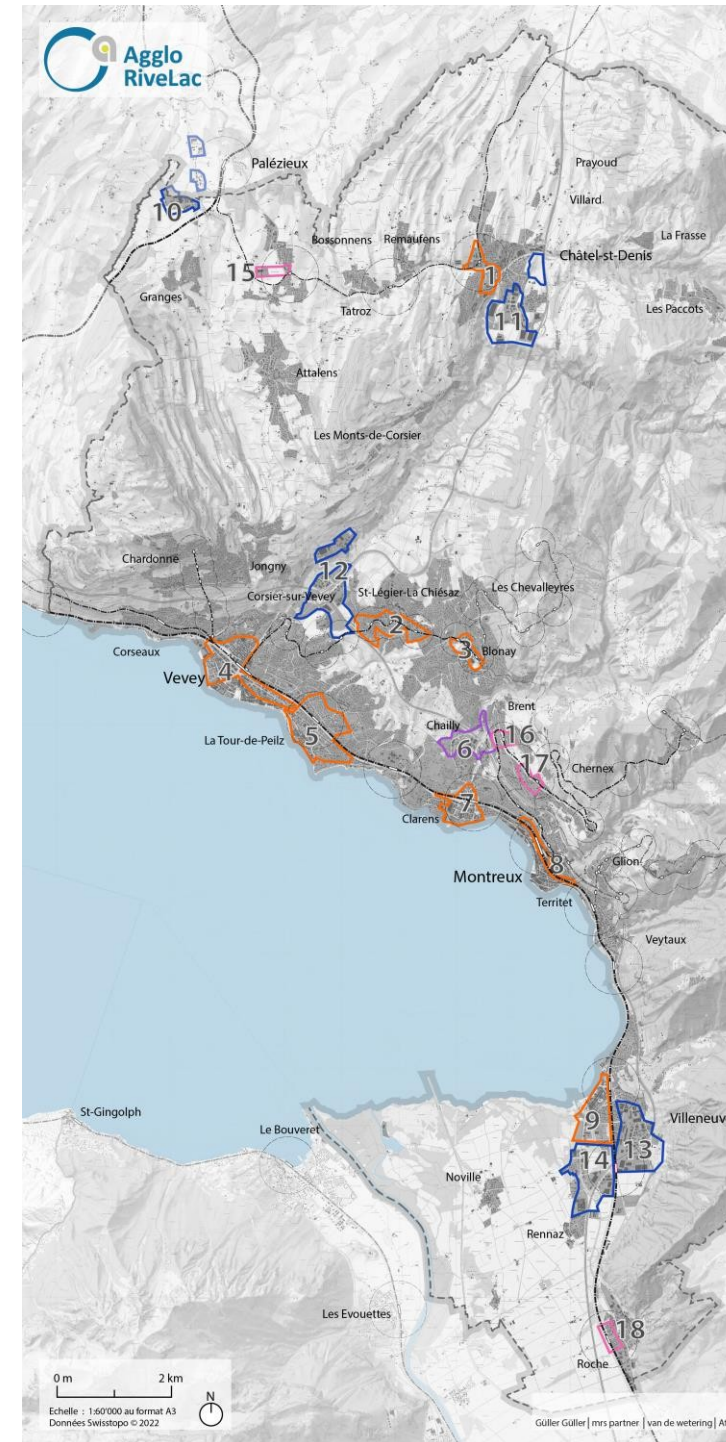
Châtel-St-Denis, Vevey-La Tour-de-Peilz,



Montreux-Clarens, Blonay-St-Légier, Villeneuve-
Noville (les Fourches)-Rennaz.

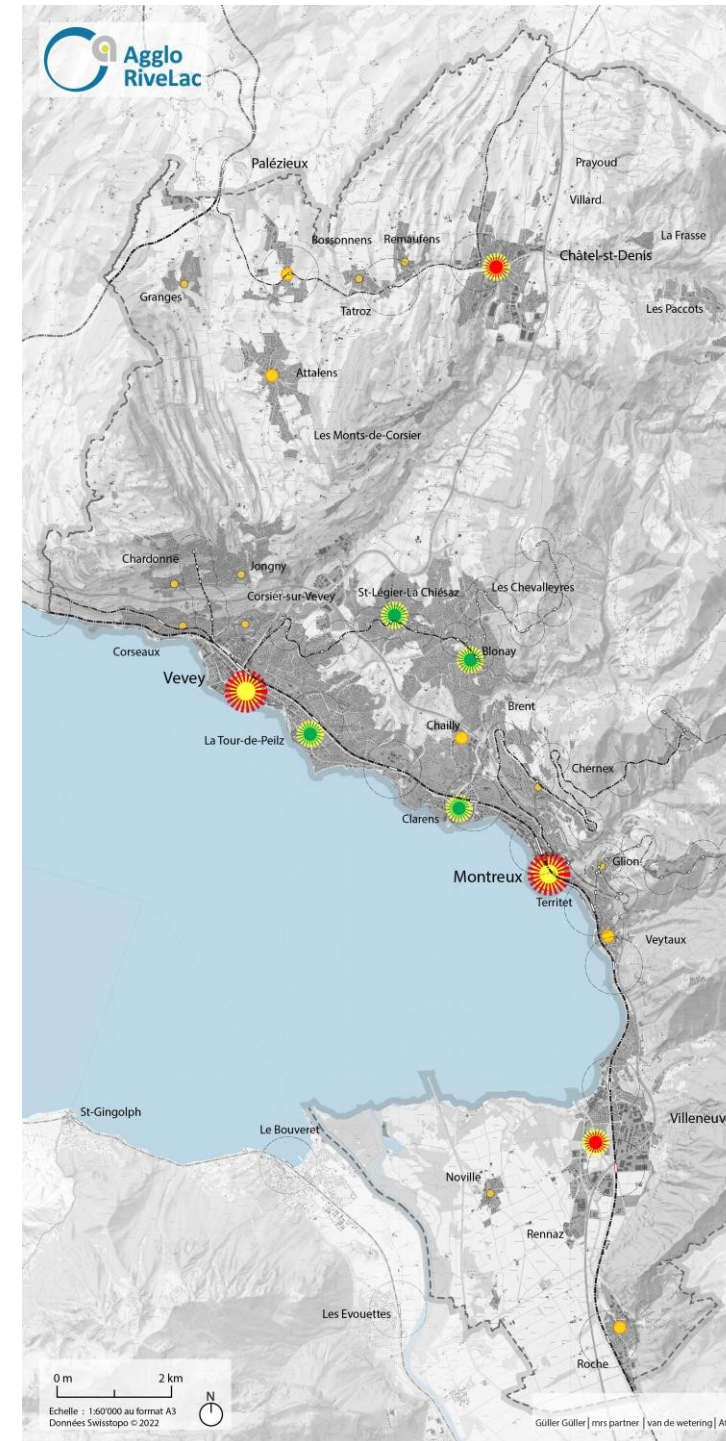
Concrètement

- Identification des lieux d'accueil prioritaire pour la croissance démographique
 - 70% dans les noyaux urbains
 - 50% dans les secteurs stratégiques de développement



Concrètement

- Valorisation des centres
 - Renforcer et inciter la valorisation des centres comme des espaces de vie et de rencontre
 - Permettre les courtes distances
 - Diminuer les flux



2B – URBANISATION ZONES D'ACTIVITÉS



ZONES D'ACTIVITÉS

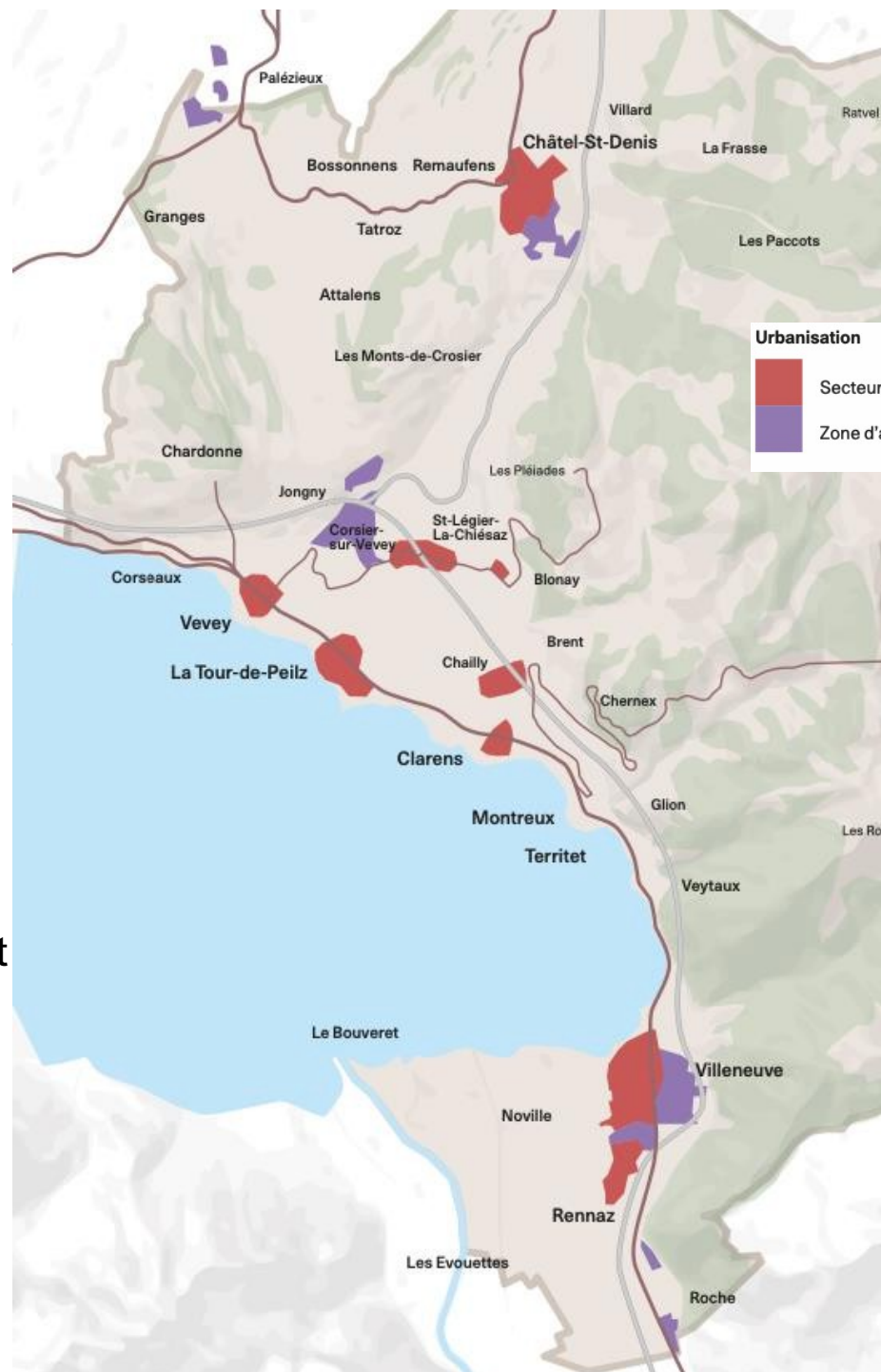
VISION

Accueillir les activités selon la logique de
« la bonne chose au bon endroit »

Valoriser les zones d'activités et les intégrer
 noyaux urbains

Stratégies choisies :

- Privilégier les grandes zones d'activités existantes et favoriser leur densification
- Rattacher ces grandes zones d'activités aux centres urbains et assurer leur desserte par les transports publics
- Favoriser le développement d'activités tertiaires et secondaires (adaptées) dans les noyaux urbains



AGGL

ZONES D'ACTIVITÉS

Les **grandes zones d'activités existantes** sont privilégiées, la **densification** y est encouragée, afin d'assurer la **vitalité économique** de l'agglomération

La **desserte en transports publics** est renforcée et l'**installation d'entreprises** est favorisée dans les pôles bien desservis

→ Villeneuve, Châtel-St-Denis, Blonay-St-



AGGL

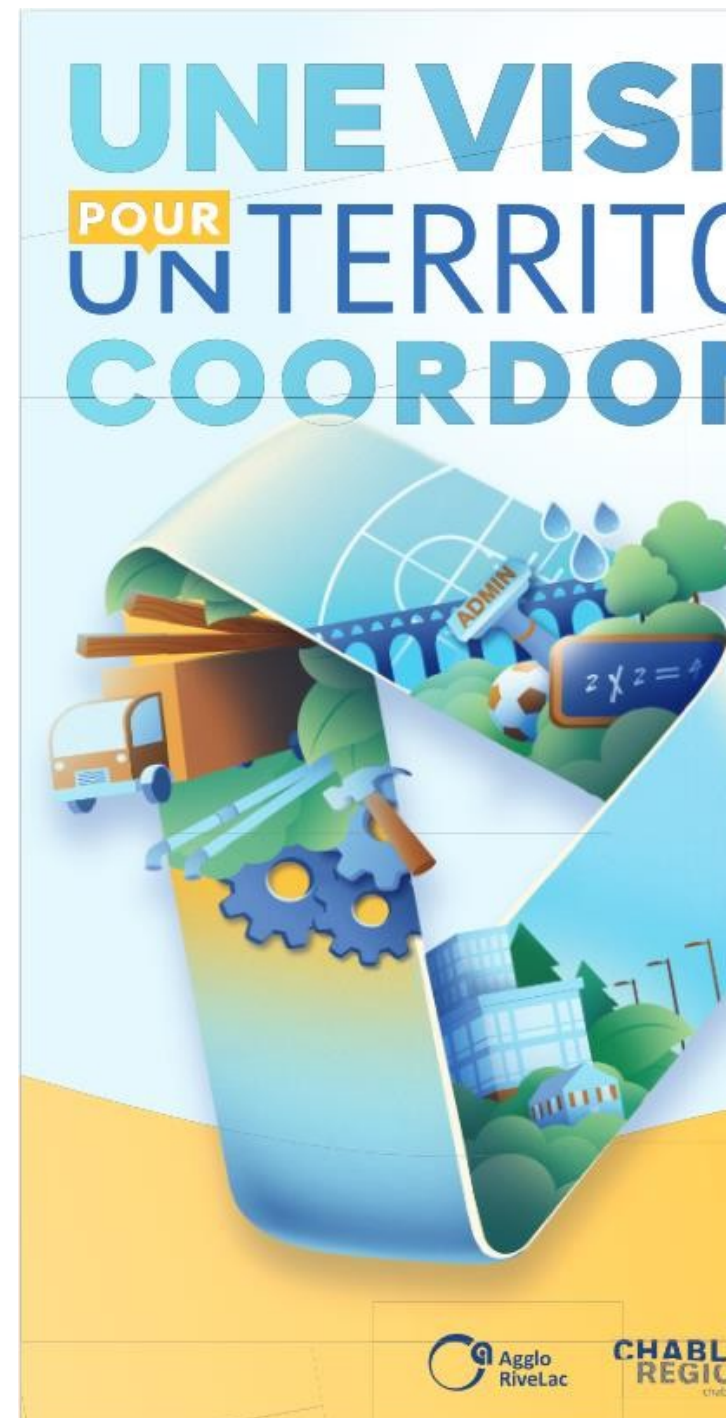
- Légier et Corsier-sur-Vevey-La Veyre-Fenil

AGGL

ZONES D'ACTIVITÉS

Le projet PDI-PA5 a intégré les planifications élaborées ou en cours d'élaboration:

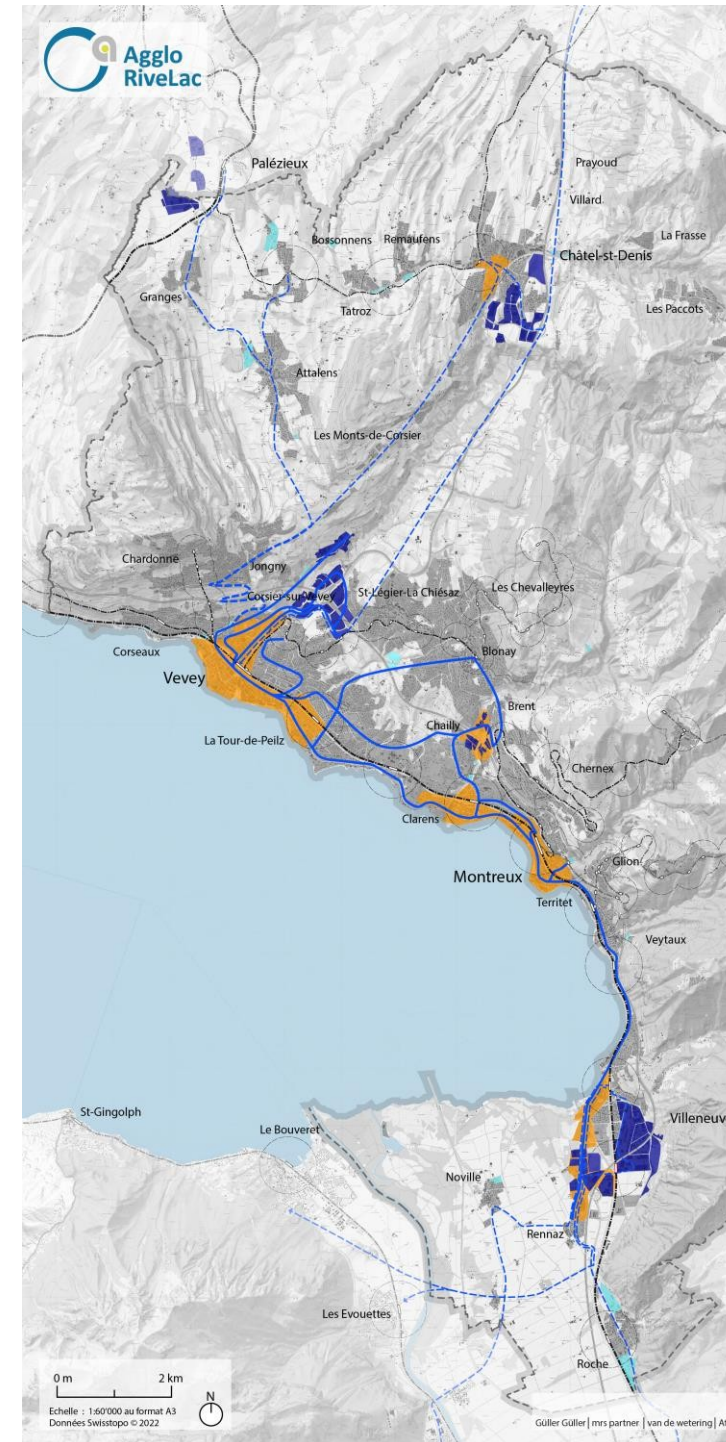
- La Stratégie Régionale de Gestion des Zones d'Activités (SRGZA) sur le territoire vaudois
- Le Plan Directeur Régional (PDR) de la Veveyse



ZONES D'ACTIVITÉS (URB)

Concrètement

- Identification de secteurs stratégiques de développement
 - Secteurs stratégiques de développement
 - Accueil du tertiaire et du secondaire non-nuisant
 - Zones d'activités
 - Accueil du secondaire principalement, tertiaire en faible pourcentage
- ⇒ Maintenir les emplois du secondaires au sein du territoire
- ⇒ Maintenir un ratio emploi/habitant de 0,5 EPT/hab



3A – MOBILITÉ TRANSPORTS PUBLICS ET INTERFACES MULTIMODALES



TRANSPORTS PUBLICS + INTERFACES

VISION

Développer le réseau de transports publics pour relier efficacement les principaux centres urbains

Faciliter l'**intermodalité**

Favoriser le **report modal** sur les transports publics et la mobilité douce

Stratégies choisies :

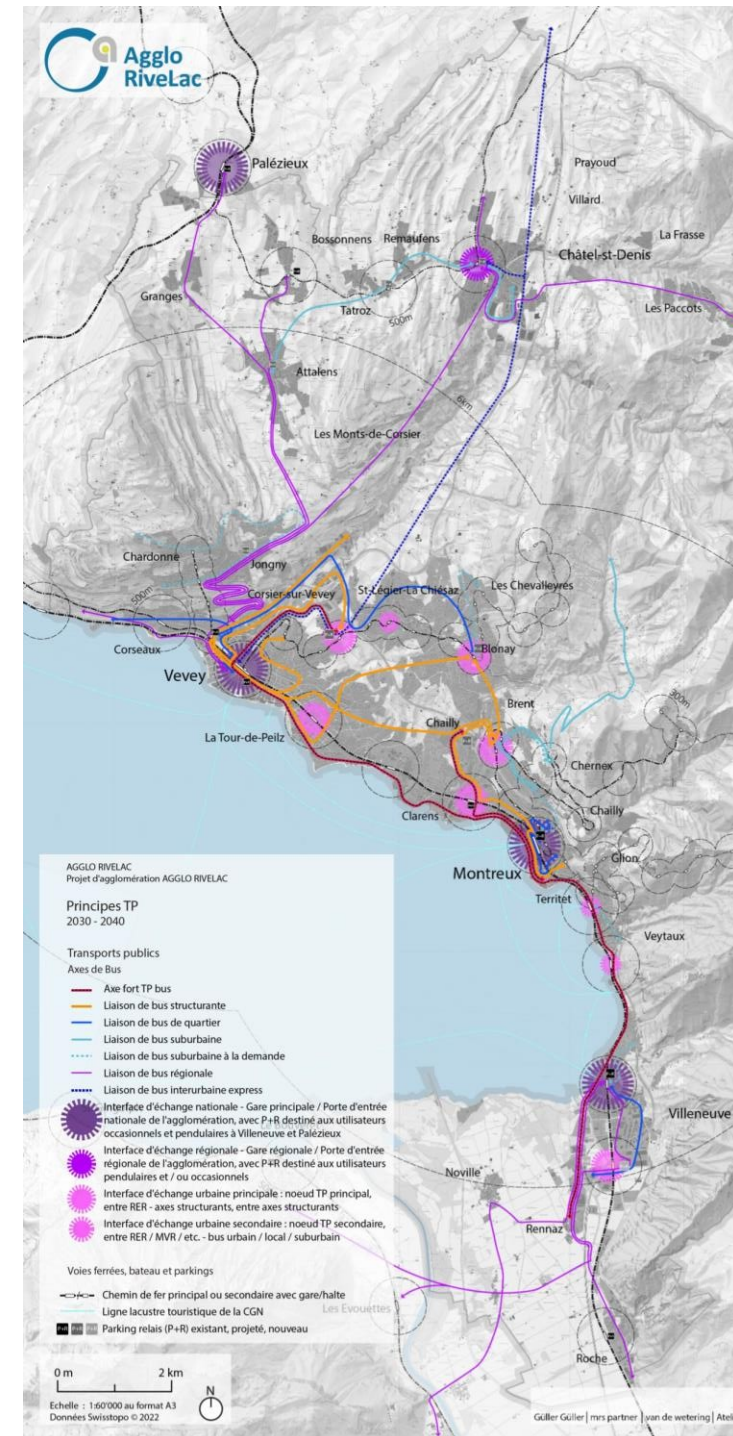
- Etablir le réseau ferroviaire comme ossature du système de transport de l'agglomération
- Développer un réseau TP structurant (attractif et efficace) des principaux secteurs urbains
- Renforcer la complémentarité ferroviaire – bus / TP –



TRANSPORTS PUBLICS + INTERFACES

Concrètement

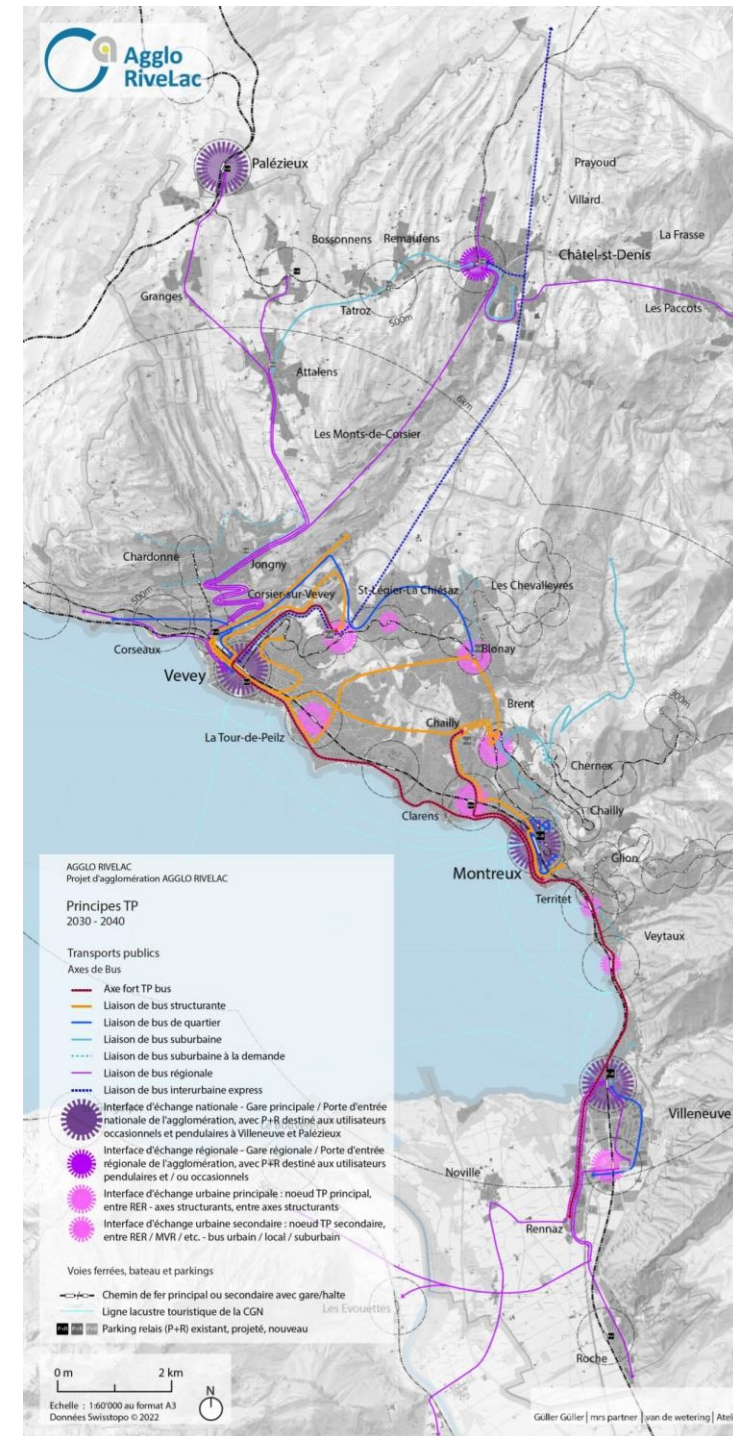
- Refonte intégrale du réseau de la Riviera (stratégie VMCV 2030)
 - Evolution de l'axe fort
 - Réseau structurant efficace et rapide
 - Desserte différente des mêmes arrêts (moins de boucles et détours)
- Renforcement du réseau du Haut-Lac
 - Nouvelle ligne Attalens – Châtel-St-Denis
 - Nouvelle desserte urbaine de Châtel-St-Denis
 - Renforcement offre en direction des Paccots



TRANSPORTS PUBLICS + INTERFACES

Concrètement

- Restructuration du réseau Haut-Lac
 - Déplacement de ligne dans la zone industrielle (lignes régionales)
 - Suppression de la boucle actuelle
- Corridors régionaux (horizon B)
 - Nouvelle ligne en direction de la France
 - Bus express sur le corridor de la Veveyse
- Transport à la demande (horizon B-C)
 - Chardonne / Jongny
 - Hauts de Montreux
 - Hauts de Villeneuve



TRANSPORTS PUBLICS + INTERFACES

Concrètement

Principalement des mesures d'exploitation (horaire 2026)

- Déplacement de la halte de Bossonnens
- Interface de la Condémine
- Interface de la gare de Vevey
- Interface de la gare de Fontanivent
- Interface de la gare de Villeneuve



3B – MOBILITÉ MOBILITÉ DOUCE



MOBILITÉ DOUCE

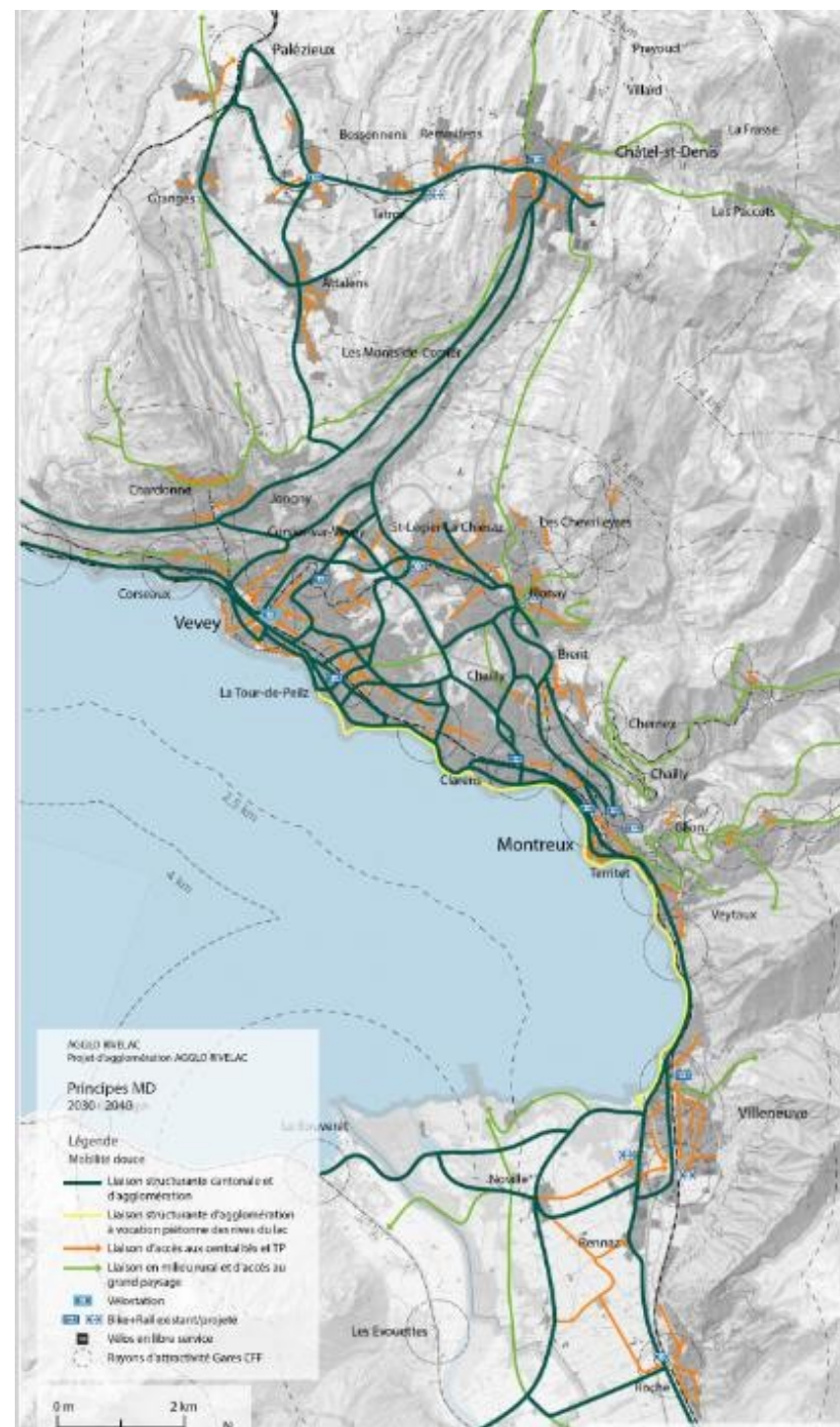
VISION

Des centres urbains apaisés et valorisés pour favoriser la **ville des courtes distances**

Une ville des deltas valorisée autour de **boulevards urbains majeurs**

Stratégies choisies :

- Développer les infrastructures et aménagements vélos de manière à en faire un mode de transport à part entière
- Améliorer l'attractivité et la continuité des rabattements mobilité douce vers le réseau de transport publics

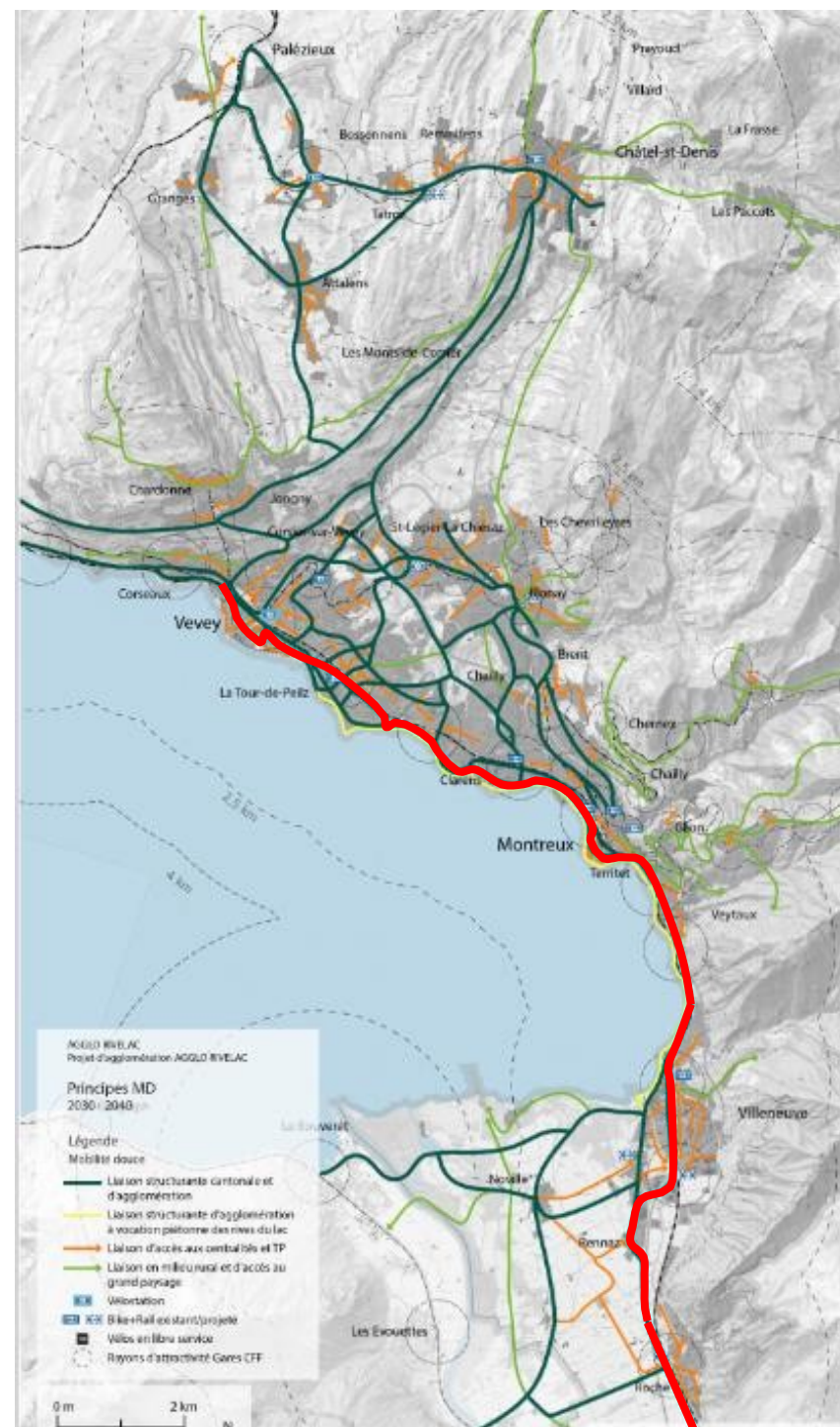
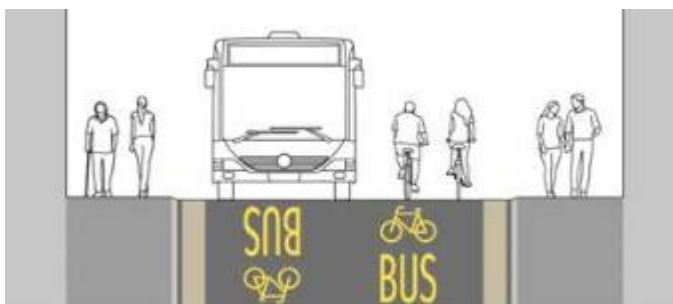


MOBILITÉ DOUCE

- Mettre en place une politique de promotion de la mobilité douce

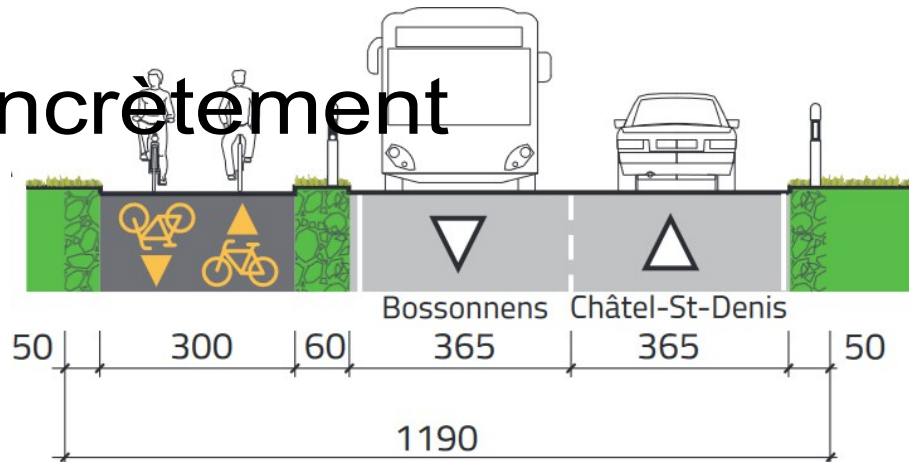
MOBILITÉ DOUCE

Concrètement



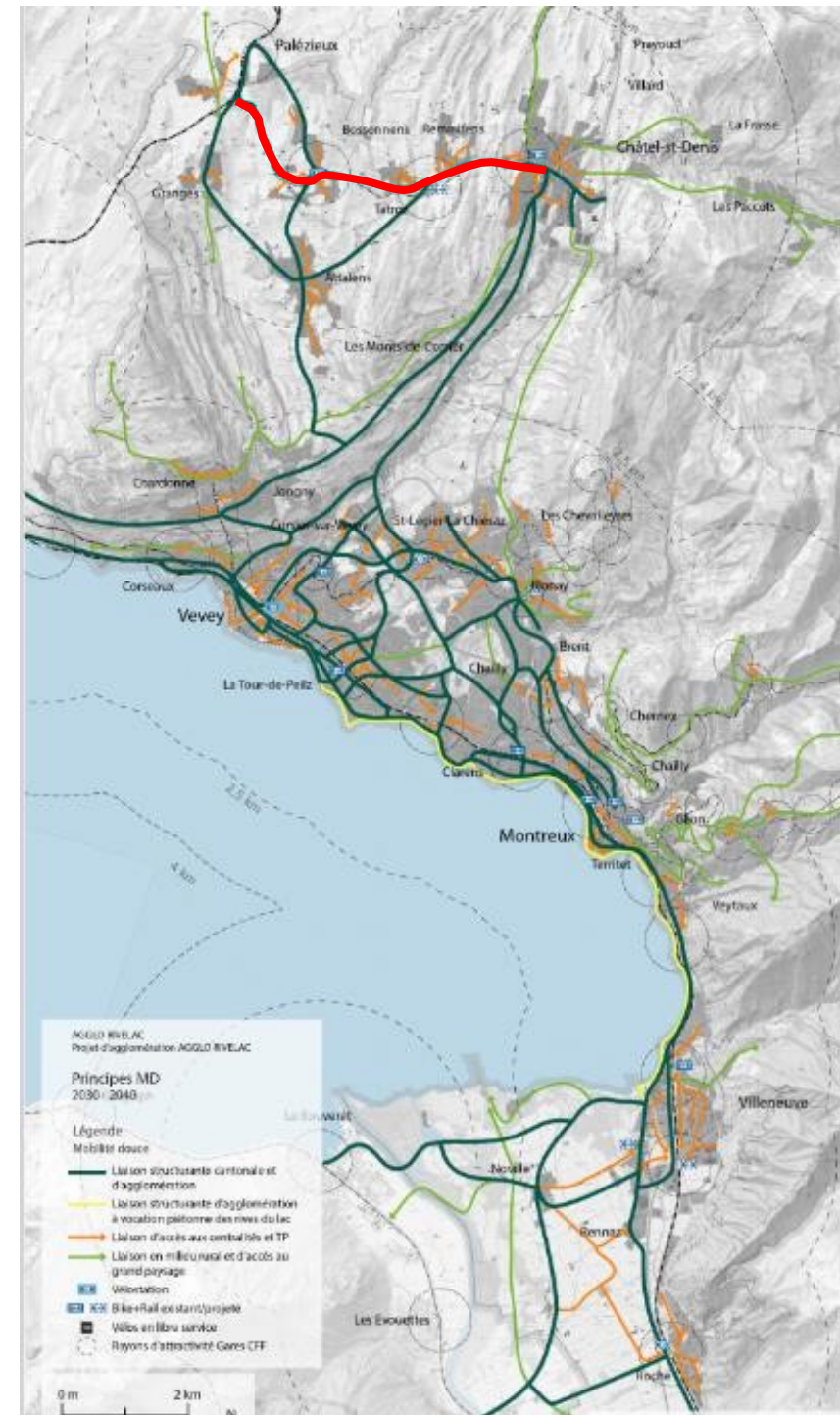
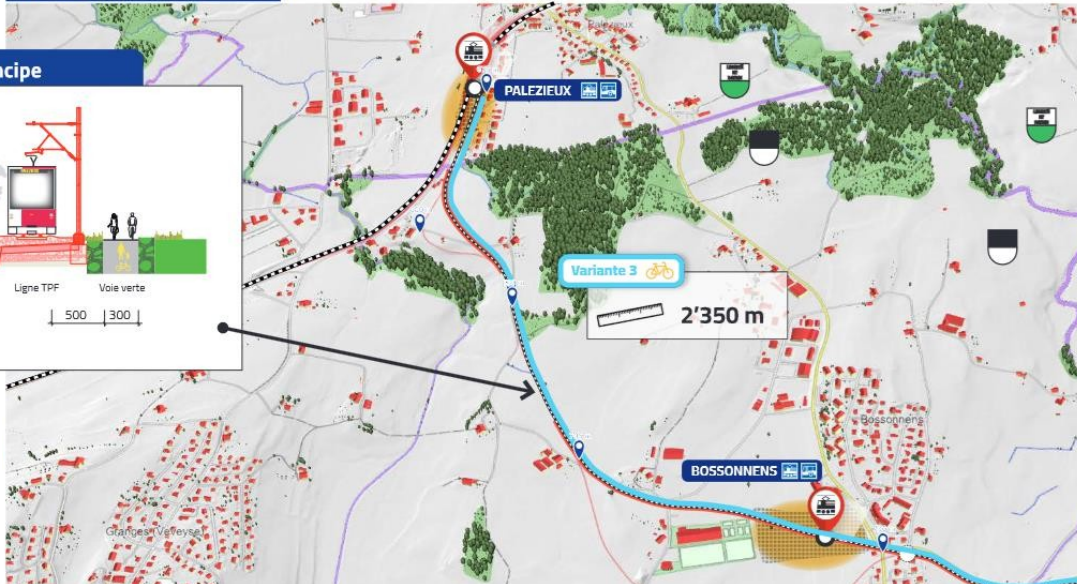
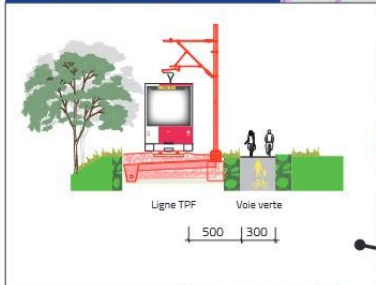
MOBILITÉ DOUCE

Concrètement



Vue en plan

Coupe de principe



MOBILITÉ DOUCE

Concrètement

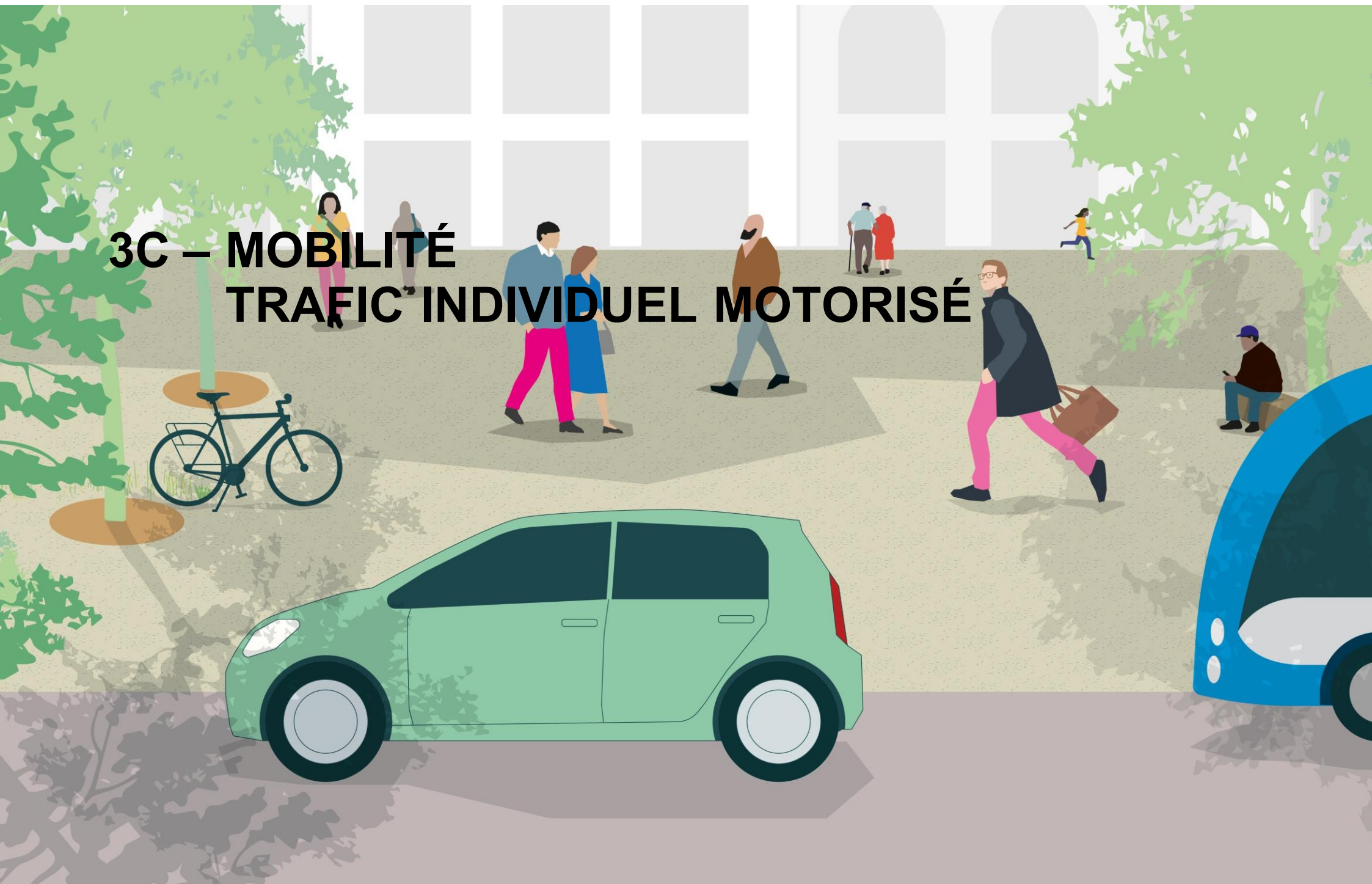
- Passerelle Poterlaz
- Passerelle secteur «Pissot»
- Liaison MD av. Alpes et Grand'Rue
- Cheminement des Rives du Lac
- Liaison MD Ancien-Stand – Praz-Dagoud
- Liaison MD gare Vevey – Hauteville
- Passerelle MD Veveyse (Châtel-St-Denis)
- Franchissement des voies
Palézieux et raccordement ZI
Granges – Oron



MOBILITÉ DOUCE

- ...

3C – MOBILITÉ TRAFFIC INDIVIDUEL MOTORISÉ



TRAFFIC INDIVIDUEL MOTORISÉ

VISION

Réduire le trafic automobile dans les localités

Garantir l'accessibilité des TIM aux centres des noyaux urbains

Stratégies choisies :

- Assurer une accessibilité du territoire par grandes poches à partir du réseau autoroutier
- Maitriser les charges de trafics dans les centres et les quartiers d'habitation
- Mettre en place un système de gestion du trafic motorisé (TP et TIM) favorisant les transports publics (surcharges critiques)



TRAFFIC INDIVIDUEL MOTORISÉ

VISION

Réduire le trafic automobile dans les localités

Garantir l'accessibilité des TIM aux centres des noyaux urbains

Stratégies choisies :

- Assurer une accessibilité du territoire par grandes poches à partir du réseau autoroutier
- Maitriser les charges de trafics dans les centres et les quartiers d'habitation
- Mettre en place un système de gestion du trafic motorisé (TP et TIM) favorisant les transports publics (surcharges critiques)



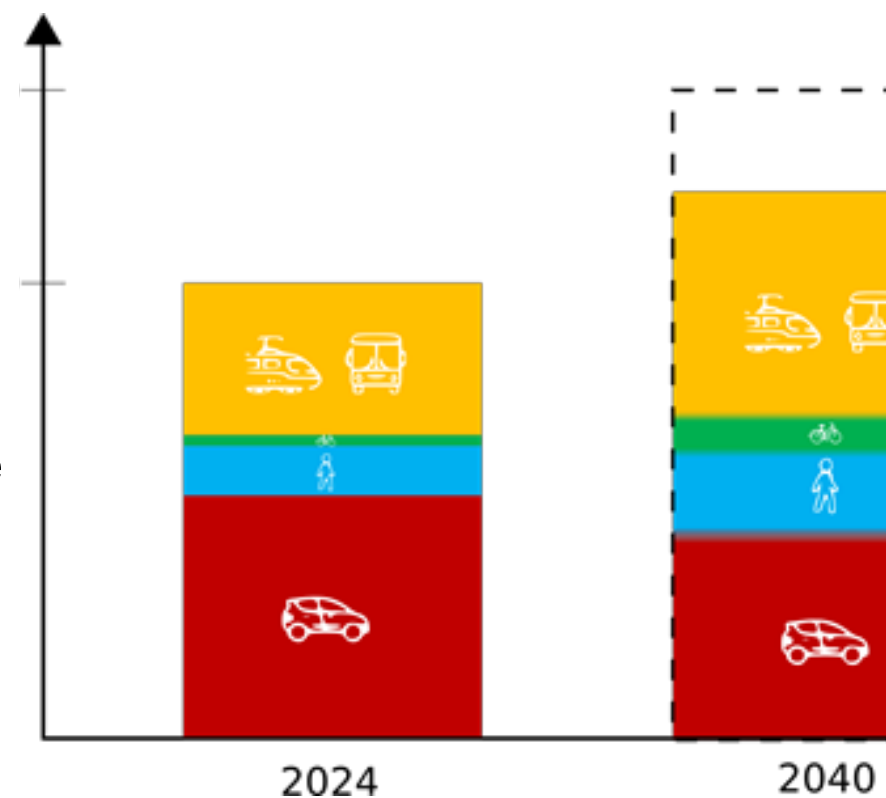
TRAFFIC INDIVIDUEL MOTORISÉ

VISION

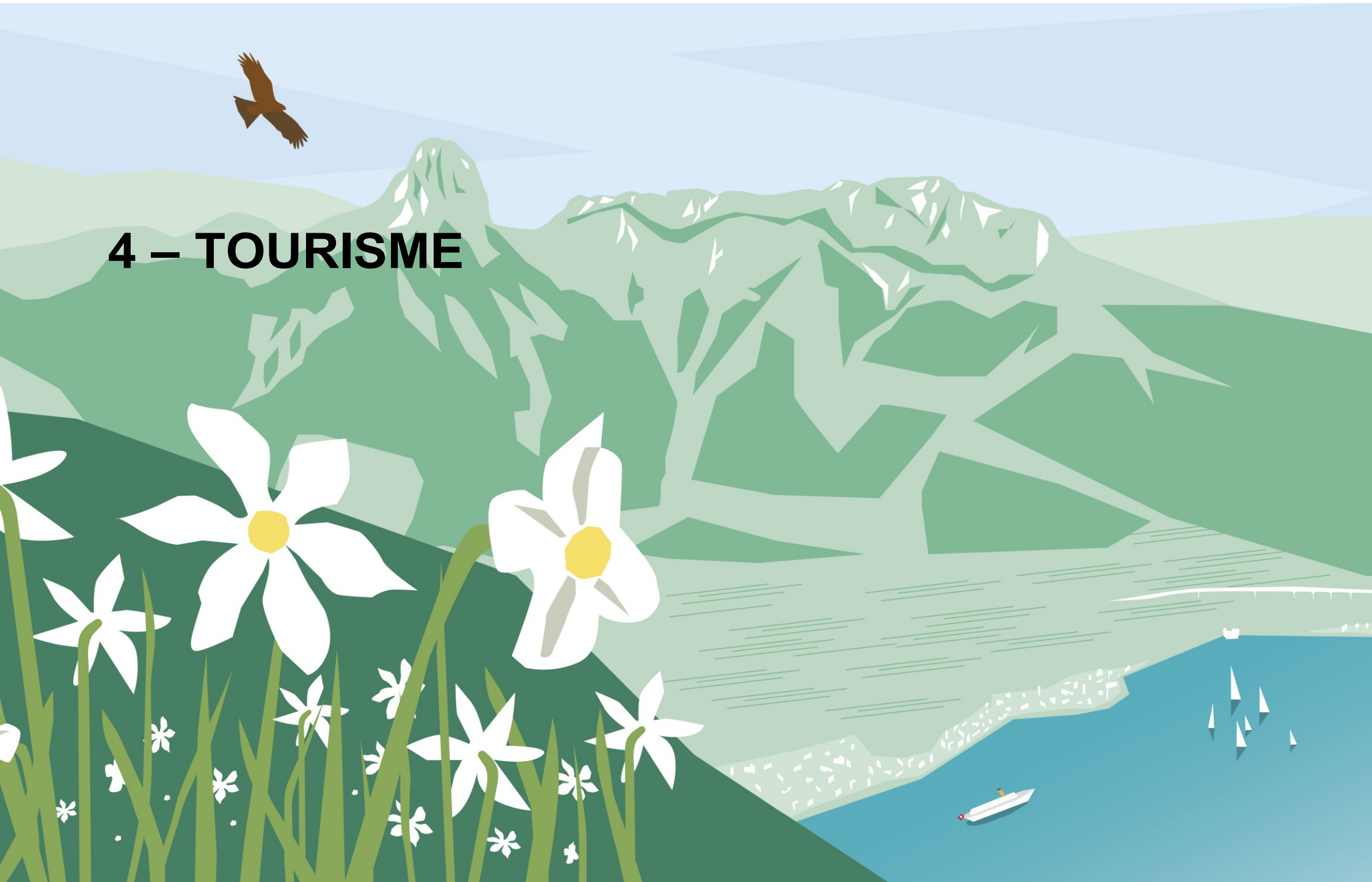
Réduire la demande en mobilité via l'urbanisation

Reporter sur les modes efficaces et espaces et en énergie

Maintenir un **réseau routier fluide** et efficace



4 – TOURISME



TOURISME

VISION

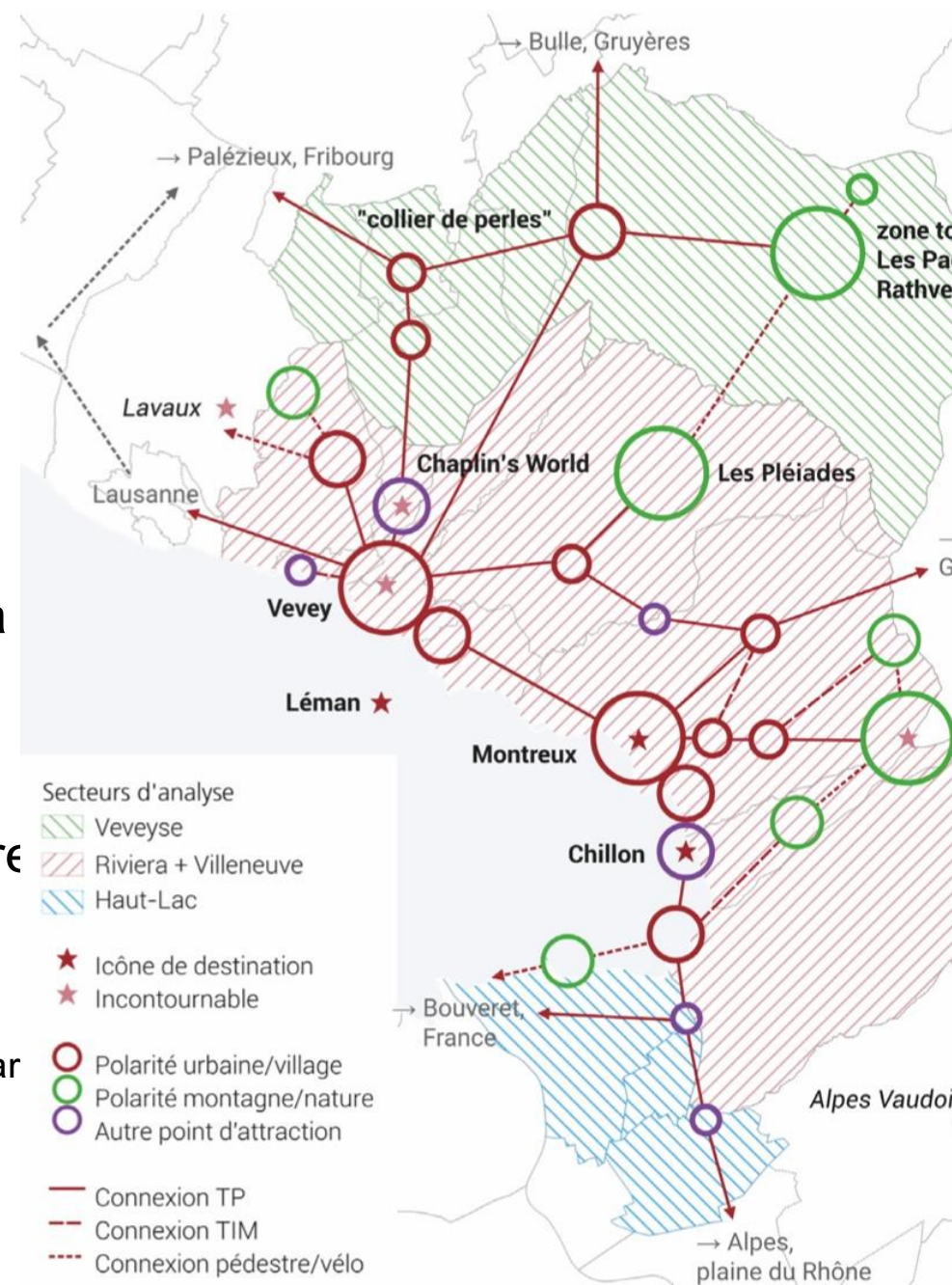
Développer une planification touristique territoriale

Renforcer la coordination pour garantir la complémentarité de l'offre et son dimensionnement

Développer les partenariats hors-périmètre (Lavaux, Gruyères, Alpes...)

Stratégies :

- Concentrer les infrastructures touristiques dans les polarités identifiées connectées au réseau TP et MD
- Développer les aménagements touristiques le long des quais existants du bord du lac
- Planifier et accompagner la transition des stations de sports vers un tourisme quatre-saisons différencié



5 – ÉNERGIE



ÉNERG

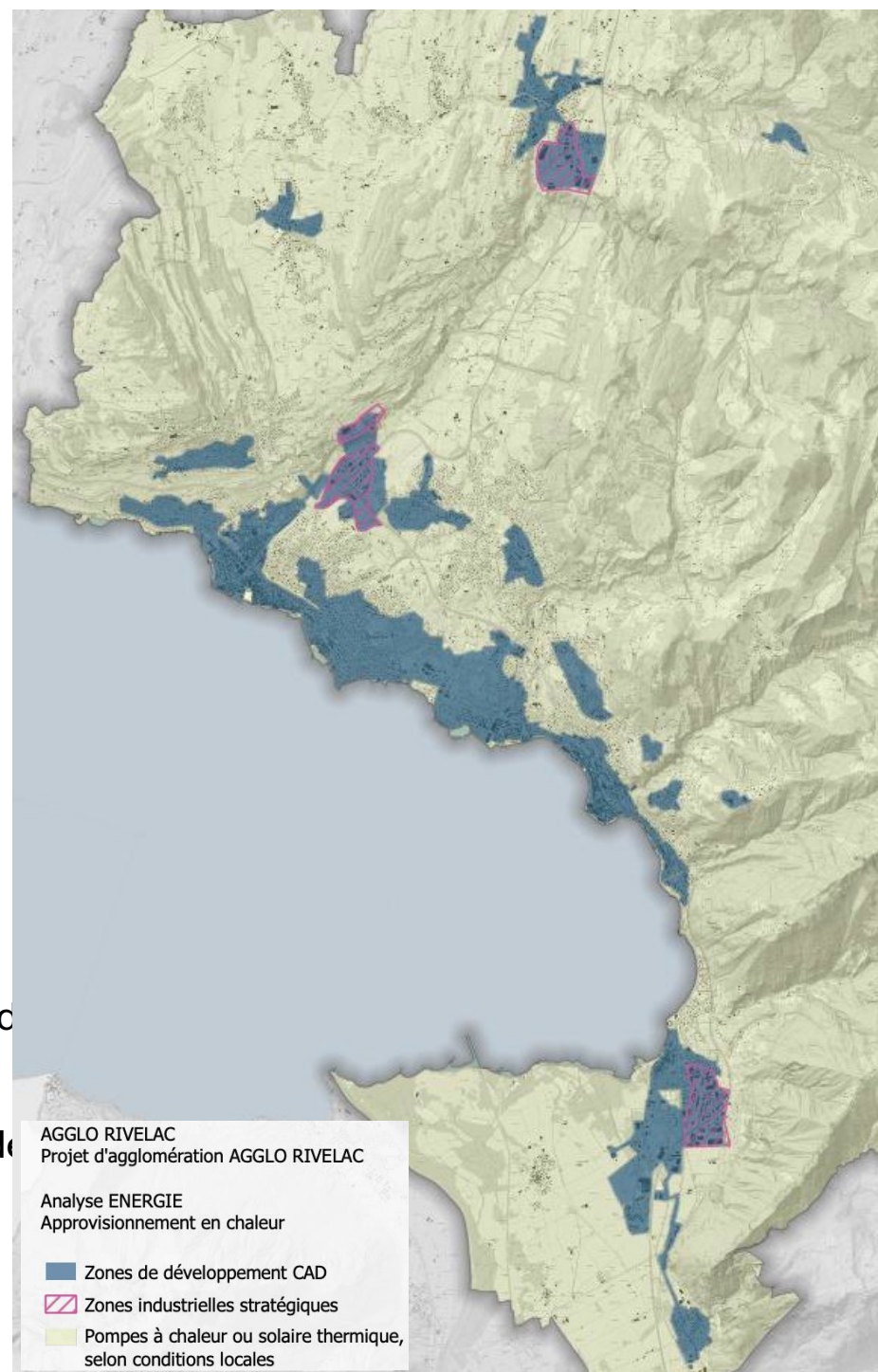
VISION

Réduire la consommation énergétique

Effectuer la transition vers les énergies renouvelables

Stratégies choisies :

- Réduction de la consommation d'énergie avec le levier de projet que sont l'urbanisation et le transport
- Développement de réseaux thermiques et répartition de l'utilisation des ressources durables au niveau régional
- Transition vers les énergies renouvelables pour le bâti qui ne peut être raccordé aux



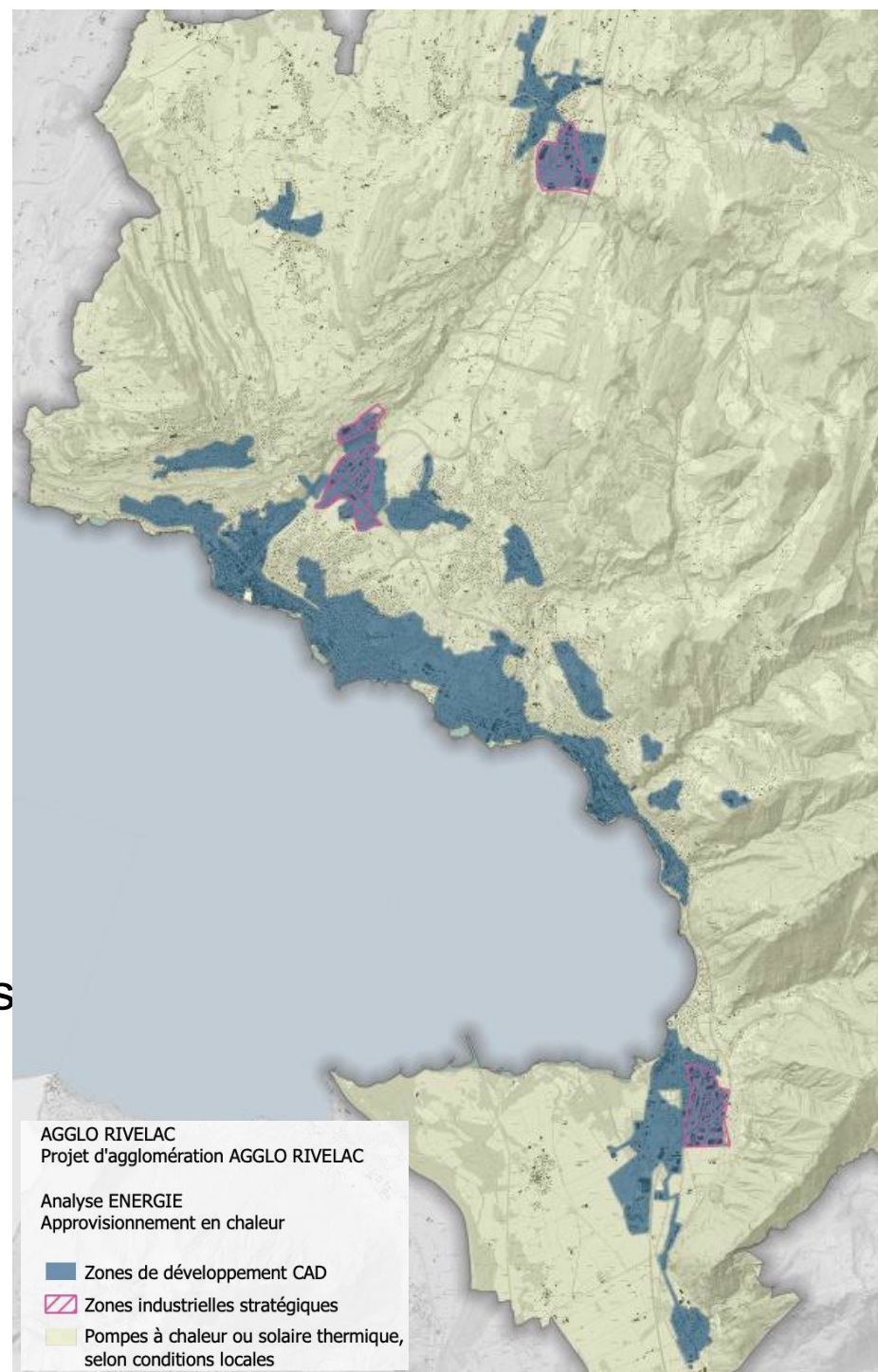
ÉNERG

réseaux de chauffage à distance

ÉNERG

Concrètement

- Stratégie urbanisation développée pour respecter la diminution d'émission
- Stratégie mobilité développée pour respecter la diminution d'émission
- Coordination régionale des ressources
 - Coordination régionale des infrastructures
 - Echange régional sur les projets



6 – LA SUITE

Étapes-clés et implications

PROCHAINES ÉTAPES

2024

- **Consolidation du projet**
- Mi-octobre - Consultation publique (dossier accessible sur site Agglo et dans les communes)
- Me 30.10 – Présentation publique

2025

- PA5 – Adoption (Exécutifs, Cantons) Dépôt à la Confédération (31.03)
- PDI – Consultation publique Adoption (Conseils communaux (VD), Canton)



LA

IMPLICATIONS

- Penser global et sur le long terme Processus permanent
- Engagements mutuels sur la durée
- Recevoir des crédits dans le cadre d'un PA5
= s'engager aux co-financements communaux (mise en œuvre)



MERCI

pour votre attention,
la discussion continue vers les panneaux



JONGNY

**Point avancement sur le projet du
nouveau bâtiment scolaire**

CONSEIL COMMUN

DE JONGNY

DU 11 SEPTEMBRE

Organisation/ Pilotage du projet

Présentation du BAMO (Bureau d'assistance au Maître de l'Ouvrage)

- Bureau F-Partenaires SA, spécialisé dans l'accompagnement des Maîtres d'Ouvrage publics, et particulièrement dans les ouvrages scolaires ou apparentés (une quarantaine d'ouvrages scolaires/parascolaires en 10 ans)
- Bureau spécialisé sur les règles des marchés publics
- Collaborateurs avec expérience significative dans la construction

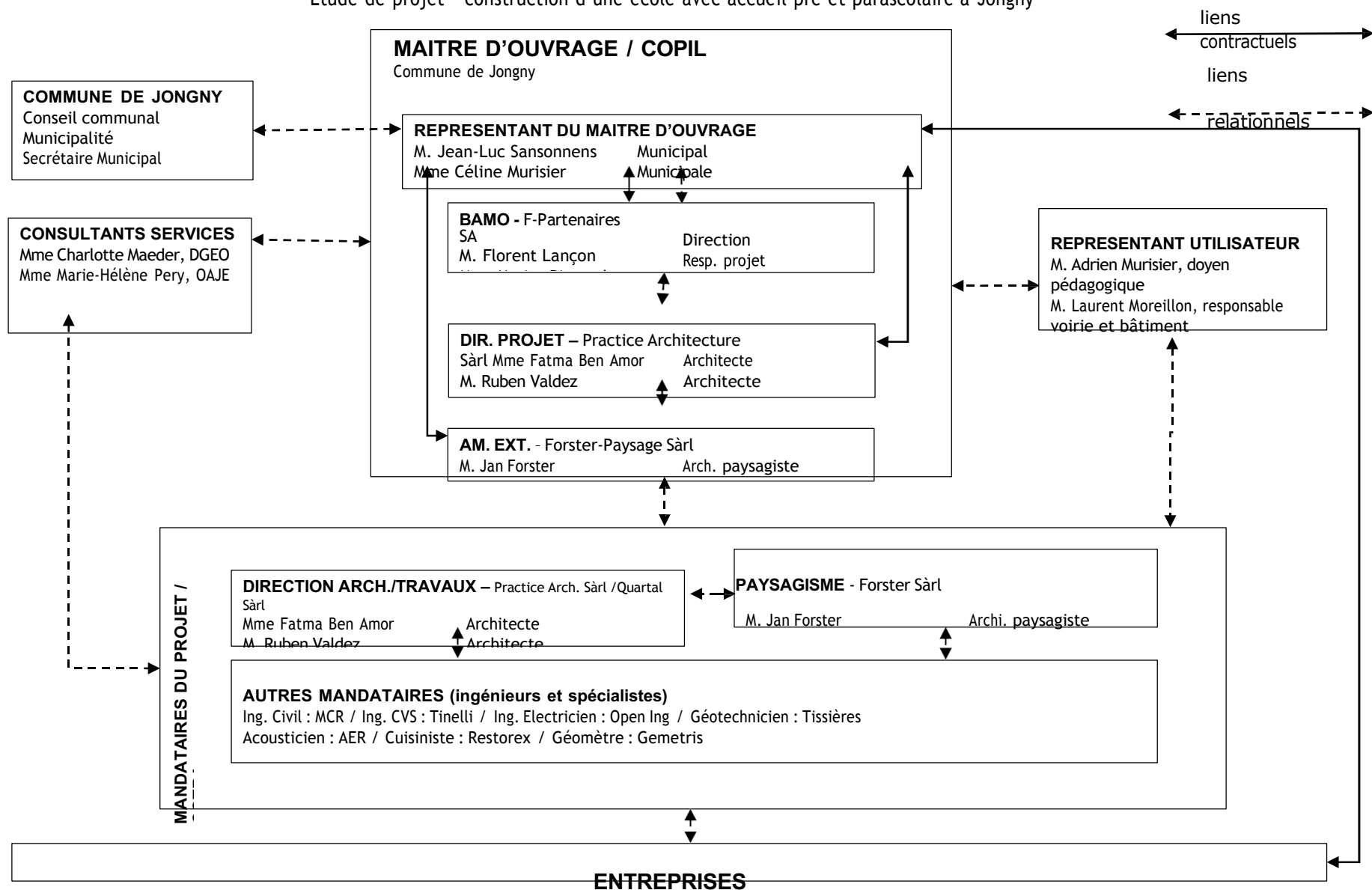
Points clés de l'organisation d'un projet

- Définition des objectifs et du cadre décisionnel du projet, et concernant Jongny, respect du programme des lo validé dans le programme du concours, respect de l'esprit du projet lauréat du concours, respect du préavis voté le crédit d'étude (besoins, qualité, financier, délais)
- Mise en place d'un organigramme du projet, pour définir les tâches et responsabilités de chacun, avec en particulier un organe décisionnel, le Comité de Pilotage (COPIL) dont seuls les membres de la commune peuvent valider décisions
- Rôle du BAMO : piloter et fédérer les parties prenantes pour permettre la prise de décision par la commune à chaque étape du projet, anticiper et préparer les décisions à prendre par la commune, analyser les risques en fonction contraintes connues à l'avancement du projet et des travaux.
- Séances régulières de suivi du projet permettant les prises de décisions dans les délais, séances COPIL mensuelles, séances de travail BAMO/mandataires, séance de reporting mensuel BAMO/Commune.

Rôle décisif des membres de la commune qui pilote le projet, sans prises de décisions le projet n'avance pas et les parties prenantes se démobilisent

ORGANIGRAMME DU PROJET

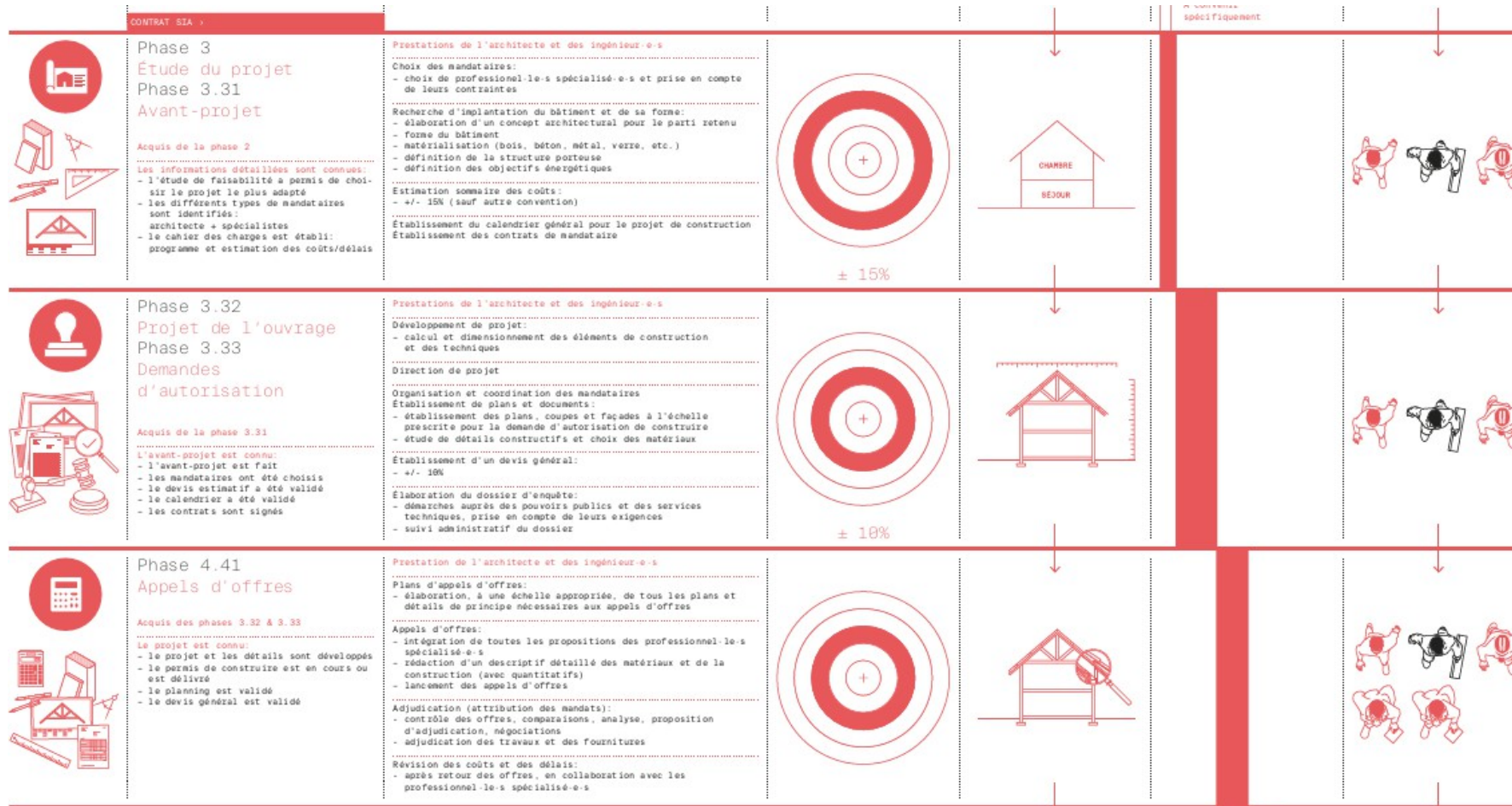
Etude de projet - construction d'une école avec accueil pré et parascolaire à Jongny



Historique du projet - état d'avancement du projet

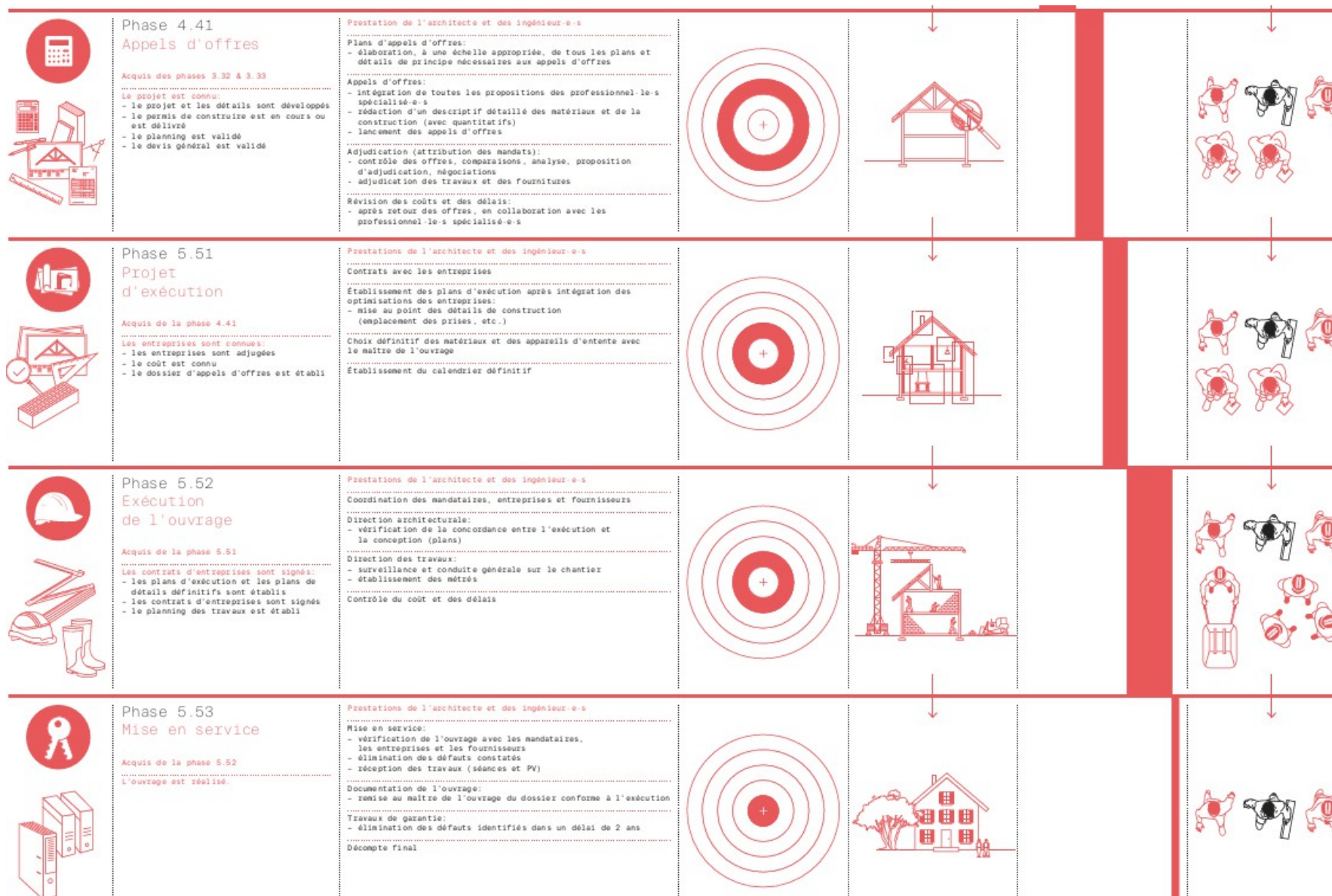
- Concours d'architecture : janvier à juin 2023
- Lancement du mandat des architectes : juillet 2023
- Validation du mandat BAMO (Bureau d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage) : mars 2024
- Appel d'offres et mise au point des contrats des mandataires : mai-juin 2024
- Présentation dossier final d'Avant-Projet : octobre 2024
- **Vote du préavis de crédit de construction pour le pavillon scolaire provisoire : 9 octobre 2024**
- Présentation dossier final de Projet : mars 2025
- Dépôt du dossier d'Enquête : avril 2025
- Phase Appels d'Offres (fiabilisation du budget pour préavis crédit de construction) : mai à septembre 2025
- **Vote du préavis de crédit de construction : octobre 2025**
- Travaux : novembre 2025 à juin 2027

Processus de développement du Projet et des Appels d'Offres



VOTE DU CRE
CONSTRUC

Processus de développement du solde des Appels d'Offres et de l'exécution



- septembre 2022
Solde des appels

- Selon planning

- Novembre 2022

- Juin 2027

Planning prévisionnel de l'opération

[illegible]

Etat d'avancement du projet

Cadre du développement du projet :

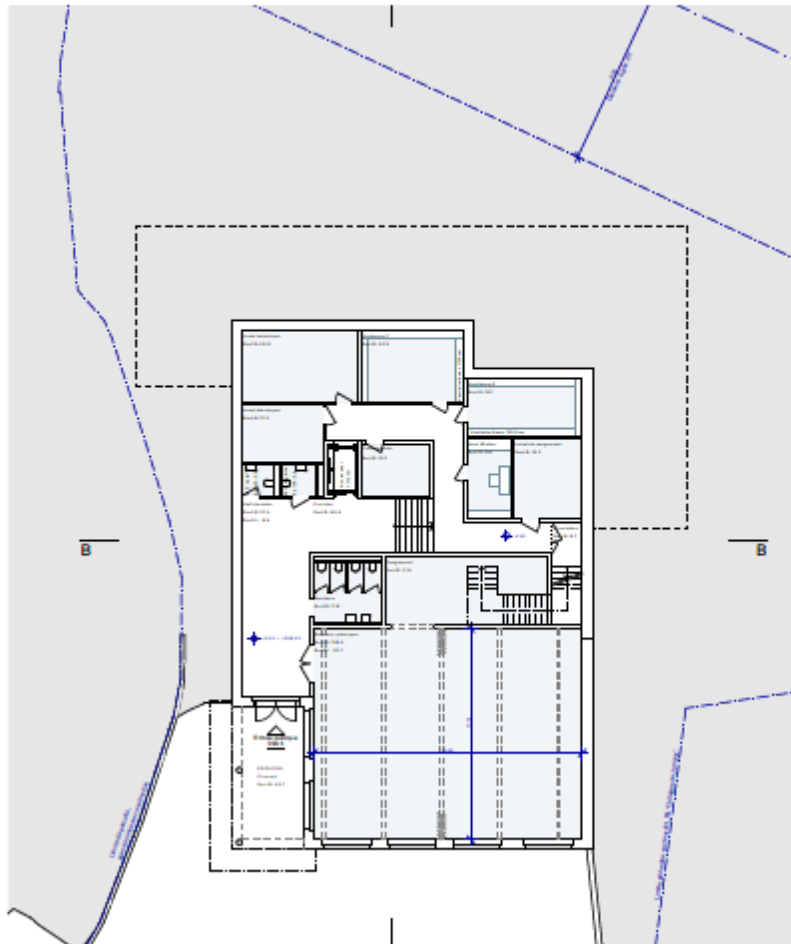
- Respect des objectifs du préavis du crédit d'études
- Respect du projet lauréat du concours
- Respect des exigences cantonales sur les normes scolaires (DGEO), parascolaires et préscolaires (OAS), sportives (SEPS), accessibilité (DGMR), ...
- Respect du règlement communal des constructions, et autres règlementations communales

Etapes/phases en cours

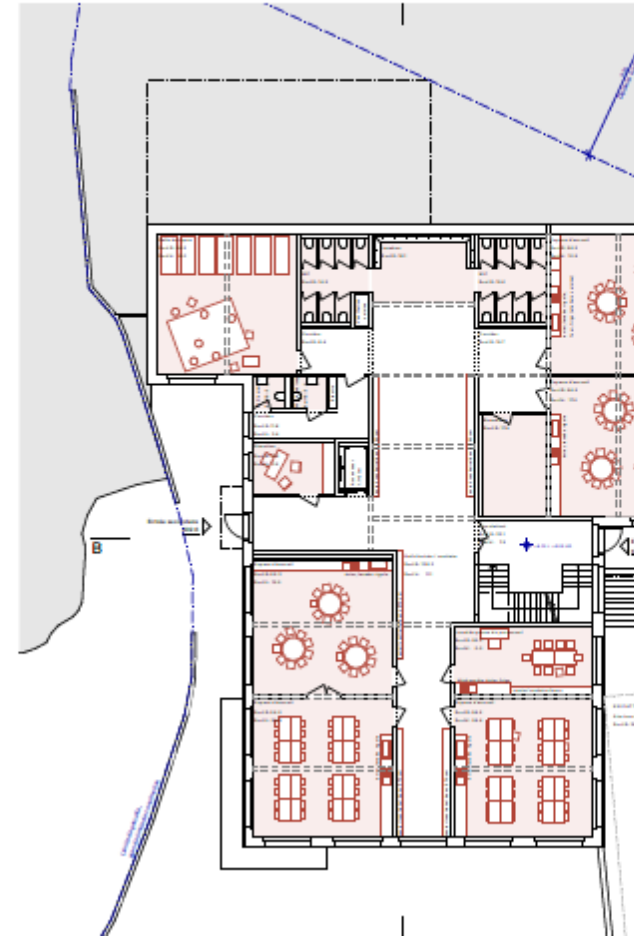
- Développement de l'Avant-projet avec tous les mandataires
- Développement du projet paysager
- Analyse du terrain, étude géotechnique
- Développement du projet de cuisine de production
- Analyse des variantes structurelles du bâtiment
- Analyse de la production énergétique pour alimenter le bâtiment
- Analyse des besoins de pavillons scolaires provisoires, à mettre en place pendant la durée des travaux

Etat d'avancement de l'avant-projet architectural

PLAN REZ-DE-CHAUSSEE

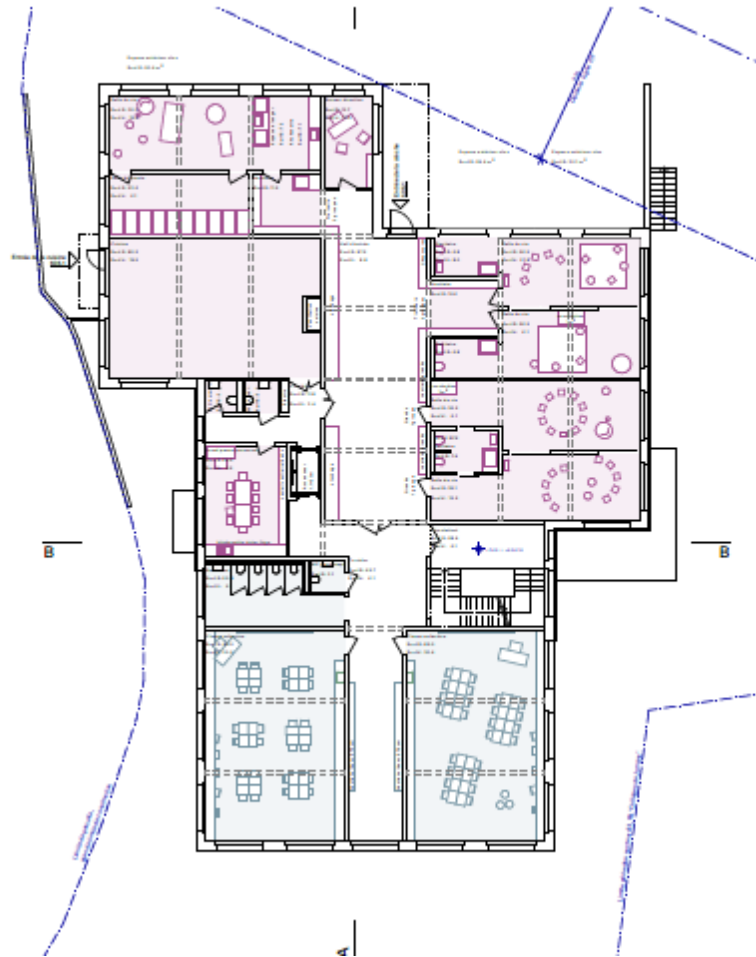


PLAN REZ-DE-COUR

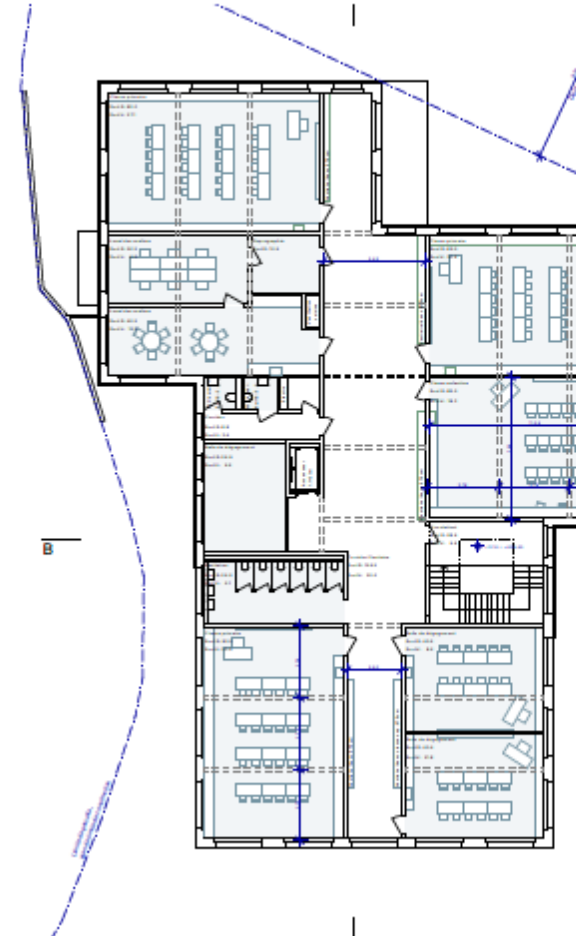


Etat d'avancement de l'avant-projet architectural

PLAN REZ-DE-JARDIN



PLAN ÉTAGE



Etat d'avancement de l'avant-projet architectural

COUPES



Coupe A longitudinale 1:200



Coupe B transversale 1:200

Etat d'avancement de l'avant-projet paysager



Préavis du crédit de construction

Bases de mise au point du préavis du crédit de construction :

- Plans du dossier de Projet final / dossier d'enquête déposé
- Descriptif du projet architectural, structurel, matérialité et paysager
- Planning prévisionnel de la réalisation des travaux
- Devis général du projet, sur la base des offres reçues sur les lots principaux pour fiabiliser à minima 60% budget des travaux

Etapes jusqu'à la présentation et au vote du préavis du crédit de construction

- Validation Avant-projet, projet et dossier d'enquête par le COPIL/Municipalité
- Validation du devis Général et du planning de réalisation des travaux par le COPIL/Municipalité
- Mise au point du préavis par le COPIL
- Présentation/validation du préavis par la municipalité
- Envoi du projet de préavis aux conseillers communaux et commissions
- Séances avec les commissions
- Présentation du préavis et vote au conseil communal

Questions - Réponses